



NUMÉRO SPÉCIAL

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2016

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLE, FINANCIERE ET EXTRAORDINAIRE DE LA LIGUE DU CENTRE-OUEST Le Samedi 1er Octobre 2016 à 08H45 à TERCÉ

AGIR ENERGIQUEMENT ET AUTREMENT POUR DEMAIN

Par Henri MONTEIL, Président de la Ligue du Centre-Ouest

Le Samedi 27 Juin 2015, le District de la Haute-Vienne ainsi que la ville et le club de ST-YRIEIX LA PERCHE avaient organisé la Assemblée Générale Annuelle de notre instance régionale.

Le Samedi 1 er Octobre 2016, le District de la Vienne et la commune de TERCE nous accueilleront pour les Assemblées Générales Annuelle et Financière de la saison 2015/2016 mais également pour lo Assemblée Extraordinaire qui procèdera à la ratification du traité concernant la fusion de notre Ligue avec celle de lo Aquitaine, une réforme qui nous a été imposée par notre Ministère de Tutelle et notre Fédération.

Vous lœurez compris, cet important changement suscite nos interrogations mais également les vôtres, dœutant que la nouvelle Ligue a été calquée sur la région « Aquitaine - Limousin . Poitou Charentes ». Elle regroupera 1700 clubs et près de 185 000 licenciés.

La Ligue du Centre-Ouest créée en 1919 va disparaître le 1^{er} Octobre 2016. Ses dirigeants et ses clubs doivent malgré cela, rester « DEBOUT » dans ces moments difficiles.

Nous devons toutes et tous ensemble consacrer, sans relâche, une énergie de tous les instants et faire que notre activité actuelle puisse peser sur la mise en place de la nouvelle Ligue dont le siège social sera celui de la la Centre-Ouest.

Je lœi toujours déclaré, je le renouvelle aujourdœui, nos clubs savent être créatifs et rivalisent en qualité avec les meilleurs dans leur domaine respectif. Ils sont la fierté de nos instances Nationale, Régionale et Départementale. Nos travaux du 1er Octobre 2016, porteront sur :

- La Assemblée Générale Annuelle de la saison 2015/2016 qui na pas eu lieu en Juillet
- LoAssemblée Financière qui devra clôturer les comptes au 30 Juin 2016
- Le budget prévisionnel de la nouvelle Ligue
- Les avancées de notre nouveau Centre Technique Régional dont les travaux devraient être terminés fin Novembre 2016

En conclusion, même si la mise en place de la nouvelle Ligue næst pas totalement réglée, le chemin est tout tracé.

La géographie de la nouvelle entité va être changée de même que lapproche. Nous devons tenir compte de cette réorganisation et réfléchir sur les nouveaux modes de gestion.

Coest ensemble, dans le respect et la confiance que nous devons faire grandir et prospérer nos clubs.

Pour ma part, vous pouvez compter sur mon optimisme et ma détermination.

Philippe GUILBAULT, Président du District de la Vienne et son Comité Directeur nous accueilleront à TERCÉ. Je sais qu'ils ont tout mis en %uvre pour que notre séjour soit agréable.

En tout cas, le plaisir de se rencontrer vaut bien, à lui seul, læffort de ce déplacement.

A très bientôt et avec læssurance de mes sentiments les plus cordiaux.



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLE, FINANCIERE ET EXTRAORDINAIRE DE LA LIGUE DU CENTRE-OUEST

A partir de 8 h 00 une permanence sera ouverte pour vérification et enregistrement des mandats des délégués

ASSEMBLEES GENERALES ANNUELLE et FINANCIERE

ORDRE DU JOUR

- Approbation des Procès-verbaux de la Assemblée Générale Extraordinaire et Annuelle du 27 Juin 2015 à St Yrieix La Perche (87) et de la Assemblée Financière du 21 Novembre 2015 à Champniers (16)
- Allocution du Président de la Ligue (Henri MONTEIL)
- 3 Intervention de bienvenue du Président du District de la Vienne (Philippe GUILBAULT)
- 4 Rapport doactivité de la saison 2015/2016 (Stéphane BASQ)
- 5 Compte-rendu de læxercice financier 2015/2016 de la Ligue du Centre-Ouest (Jean-Claude MALOIRE)
- Rapport du Commissaire aux Comptes (M. Stan Eric STRZELECKI de la Société Alliance)
- Approbation des comptes et affectation du résultat
- Budget prévisionnel de la Future Ligue 2016/2017 (Jean-Claude MALOIRE)
- Examen des propositions de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue (Jean Michel CACOUT)
- 10 Examen des propositions de modifications aux règlements des compétitions régionales (Jean Michel CACOUT)



- 11 Point sur la Assemblée Générale Annuelle et Elective de la nouvelle Ligue le 21 Janvier 2017
- Remise des récompenses à des dirigeants méritants et aux clubs lauréats du Challenge du Meilleur Club de Jeunes
- 13 Intervention des personnalités présentes à la semblée Générale



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- 1 Lecture du rapport du Commissaire à la Fusion
- Présentation et validation du Traité de Fusion
- 3 Dissolution sans liquidation de la Ligue du Centre-Ouest à compter de la réalisation définitive du rapprochement

Discours de clôture du Président Henri MONTEIL

Désignation, après tirage au sort, du club bénéficiaire de laide de 500Ö



AVIS IMPORTANT

(Rappel des dispositions statutaires)

Art. 10 É La Assemblée Générale a lieu au moins une fois par an, en principe au mois de juin. Elle peut, en outre, être convoquée exceptionnellement sur lignitiative du Comité de Direction ou à la demande motivée de la majorité de ses associations affiliées.

Une Assemblée Financière se tient dans les six mois qui suivent la clôture des comptes de la saison.

Chaque assemblée est composée des représentants des clubs affiliés ayant participé aux épreuves officielles de la Lique et de ses districts.

a) La présence est obligatoire pour les clubs dont au moins une équipe a participé, au titre de lænnée en cours, aux championnats nationaux ou régionaux (toutes divisions seniors masculins et Division de lonneur Féminine).

Un club peut déléquer son pouvoir.

Cette délégation rédigée par écrit sur papier à en-tête ou authentifiée par le cachet du club doit être signée de son président.

Un pouvoir ne peut être délégué qua un membre dann autre club de division nationale ou régionale qui représente lui-même son propre club.

Outre son club, un délégué ne peut détenir quain seul pouvoir.

Tout membre du Comité de Direction de la Ligue ou doun district peut représenter son propre club et, éventuellement, un deuxième.

Le pointage des délégués et la vérification des pouvoirs authentifiés sont effectués avant lopuverture de lo Assemblée Générale.

Tout club non représenté est passible doune amende dont le montant est fixé par le Comité de Direction.

b) Pour les clubs dont léguipe première a participé aux championnats de district de la saison en cours, la présence est facultative. La représentation de ces clubs est définie à larticle 13 ci-dessous.

Art. 11. Les représentants à la Assemblée Générale des clubs affiliés doivent :

- Etre licenciés dans leurs clubs depuis plus de six (6) mois, en règle avec la Fédération, leur Ligue et leur District
- Avoir atteint loage de 18 ans
- Etre à jour de leurs cotisations
- Etre domiciliés sur le territoire de la Ligue ou donne Ligue limitrophe
- Ne pas être suspendus de toute fonction officielle
- Ne pas avoir été, pour les personnes de nationalité française, condamnés à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales.
- Ne pas avoir été, pour les personnes de nationalité étrangère, condamnés à une peine qui, lorsquælle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.
- Ne pas avoir fait lopbjet doune sanction donéligibilité à temps pour manquement grave à lossprit sportif.

Art. 13. En cas de vote, peuvent participer :

a) Les représentants des clubs visés au chapitre a) de la rticle 10 ci-dessus.

Ces représentants disposent donne voix, augmentée du nombre de voix défini ci-dessous :

- 1 à 20 licenciés : 1 voix supplémentaire, soit 2 voix
- 21 à 40 licenciés : 2 voix supplémentaires, soit 3 voix
- 41 à 70 licenciés : 3 voix supplémentaires, soit 4 voix
- 71 à 100 licenciés : 4 voix supplémentaires, soit 5 voix

Ensuite une voix supplémentaire par tranche de 50 licenciés au-delà de 100 jusqua 250, soit, au total :

- 101 à 150 licenciés : 6 voix • 151 à 200 licenciés : 7 voix
- 201 à 250 licenciés : 8 voix

Au-dessus de 250 licenciés limitation à 9 voix.

- b) Pour chaque District, les clubs visés au chapitre b) de larticle 10 ci-dessus le décompte des voix est fait selon le barème suivant:
 - 1 à 50 licenciés : 1 voix • 51 à 100 licenciés : 2 voix • 101 à 150 licenciés : 3 voix • 151 à 200 licenciés : 4 voix
 - Au-dessus de 200 licenciés, limitation à 5 voix.

Ces clubs sont représentés par une délégation à raison doun délégué par tranche de 40 voix avec un maximum de 10 délégués. Les membres de la délégation se partagent lænsemble des voix attribuées aux clubs du District.

La composition de la délégation (-titulaires et suppléants-) doit être communiquée à la Lique avant la Assemblée Générale de celle-

Le pointage des membres présents est effectué avant louverture de celle-ci et le nombre des voix attribuées à chaque membre est communiqué aux intéressés.

Nota. En cas de non participation, les amendes prévues sont de 152 euros pour les clubs nationaux et de 112 euros pour les autres.



ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

4 Rapport dactivité de la saison 2015/2016

Stéphane BASQ É Secrétaire Général de la L.C.O.

Introduction

Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs,

La saison 2015/2016, dernière saison de la mandature et de lœxistence de la Ligue du Centre-Ouest de Football, sœchève sur quelques événements sportifs marquants :

- LIGUE 2 : maintien des Chamois Niortais F.C. classé 16ème
- Première Division féminine : maintien du club de la S.J. SOYAUX classée 7ème
- ♣ CFA 2 : maintien de F.C. Bressuire, Angoulême Charente FC, FC LIMOGES et Chamois Niortais F.C. (2)
- ♣ CFA 2 : relégation en division donneur de SO CHATELLERAULT
- ♣ DH: accession de loA.M.S COZES en CFA 2 et vainqueur de la Finale de la Coupe du Centre-Ouest
- # Finale de la Coupe du Centre-Ouest Féminine : vainqueur Limoges Landouge Foot
- ♣ Challenge National Féminin U19 : maintien de loA.S.J. SOYAUX
- 4 Challenge National U 19: Chamois Niortais F.C. champion de leur poule.

Cette saison aura été marquée surtout par la réforme territoriale. Cette réforme va entraîner la disparition de la Ligue du Centre-Ouest regroupant le Limousin et le Poitou-Charentes, créée voici environ 1 siècle. La Ligue du Centre-Ouest fusionnera avec la Ligue da Aquitaine.

Pour la quatrième fois, le bilan doctivités de la saison 2015/2016 sera structuré par Pôle de compétence. Il sompuie sur les rapports des commissions régionales qui %uvrent pour le développement de notre pratique sur le territoire de nos deux Régions, le Limousin et le Poitou-Charentes.

Qual me soit permis de remercier en votre nom tous les responsables de Pôles, les Présidents ou animateurs et les membres des commissions régionales et groupes de travail.

Jadresse également mes vifs remerciements au personnel administratif et technique de notre ligue pour la travail réalisé au cours de cette saison.

Néanmoins, avant de vous dresser le bilan détaillé de nos activités, je me permets de faire le point sur quelques faits marquants pour notre discipline :

- 🖶 La réforme territoriale : fusion de la Ligue du Centre-Ouest avec la Ligue do quitaine
- La stabilité du nombre des licenciés au cours de la saison 2015/2016
- Loévolution du plan doactions pour la mandature 2012/2016
- La construction du nouveau Centre Technique Régional
- Le déploiement de la FMI
- Lœxclusion temporaire
- Loppération Bénévole du Mois
- Le Programme éducatif fédéral
- Le Label Jeunes fédéral.

Réforme territoriale

La réforme du football amateur, initiée par la réorganisation des régions administratives qui comptent dorénavant 13 régions, a été présentée et validée lors de l'Assemblée Fédérale qui s'est déroulée à TOURS le 28 mai 2016.



Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a demandé au mouvement sportif de s'organiser dans les plus brefs délais pour coller à cette refonte des régions françaises et a déterminé un calendrier plutôt serré ne souffrant dœucune véritable discussion.

La fusion entre la Ligue du Centre-Ouest et la Ligue d'Aquitaine prendra effet le 1er octobre 2016.

En effet, il sera présenté lors de l'Assemblée générale extraordinaire aux clubs pour validation le traité de fusion ainsi que les nouveaux statuts de la nouvelle lique.

Cette réforme va impacter les championnats nationaux à compter de la saison 2017/2018. Cette refonte de la hiérarchie des compétitions correspond au volet sportif de la réforme territoriale. Le National et le CFA sont rebaptisés National 1 et National 2.

Le CFA2 change à la fois de nom et de format. Il s'appellera National 3 et sera composé de douze groupes, soit un par nouvelle région (à l'exception des régions Méditerranée et Corse qui feront partie du même championnat).

Chaque groupe rassemblera 14 clubs de la même région. Ce championnat sera géré par les Ligues régionales. La FFF établira le calendrier des compétitions et continuera à attribuer les aides financières aux clubs.

La Ligue régionale devra gérer à compter de la saison 2018/2019 au maximum 4 niveaux de compétition dont celui du 3ème niveau national.

Pour les 3 niveaux régionaux, chaque Ligue déterminera le nombre de groupes avec un maximum de 14 équipes par groupe. Les différents niveaux de compétitions régionales porteront la même dénomination dans toutes les Ligues régionales (R1 pour la DH . R2 pour la DHR et R3 pour la PH et la PL).

Le niveau régional devra tendre à regrouper 10 pour cent des équipes seniors d'une Ligue.

L'Assemblée générale extraordinaire constitutive et élective de la grande Ligue aura lieu le samedi 21 janvier 2017 à MARSAC (24).

Stabilité du nombre des licenciés

Au 1^{er} juin 2016, notre Ligue a enregistré 92 800 licences contre 94 376 licences le 1^{er} juin 2015. Globalement, ce très faible écart (-1,7 %) enregistré entre les dates, traduit une stabilité de nos effectifs.

Toutes les catégories des licences nont pas connu la même stabilité. Dopbord, certaines catégories connaissent des hausses assez sensibles. Il songit des dirigeants, des féminines et de la technique.

Ensuite, les effectifs des joueurs libres seniors et des jeunes sont restés stables. Enfin, les catégories les plus touchées par la baisse des effectifs sont les U19 / U18, U15 / U14 et le Football dœnimation.

Une analyse détaillée de loévolution des effectifs entre les deux dates montre ce qui suit :

- ♣ Après la forte baisse enregistrée durant la saison 2010-2011, le nombre des Dirigeants a connu une augmentation tous les ans. Le nombre des licences dirigeants est passé de 10 505 à 12 949, soit 2 444 licences dirigeants en plus sur 5 ans.
- Les éducateurs ont enregistré une hausse de leurs effectifs de lordre de 9 %. Le nombre de licences est passé de 1 808 à 1968, soit 160 licences.
- 🕌 Les effectifs du football donimation et des catégories U18-U19 et U15 / U14 ont connu une baisse :
 - o le nombre de licences en football donimation est passé de 19 360 le 1^{er} juin 2015 à 17 585 le 1^{er} juin 2016, soit une perte de 1 775 licences ou 9.20 %.
 - o le nombre de licences en U18-U19 est passé de 4 022 licenciés le 1^{er} juin 2015 à 3 687 le 1^{er} juin 2016, soit une perte de 335 licences ou 8.3 %.
 - Le nombre de licences en U14 / U15 est passé de 5 319 licenciés le 1^{er} juin 2015 à 5 102 le 1^{er} juin 2016, soit une perte de 217 licenciés ou 4,1 %



- 🕌 Les effectifs chez les seniors, le football diversifié et les arbitres se sont stabilisés. En effet :
 - o le nombre des licences seniors est passé de 33 590 le 1^{er} juin 2015 à 32 888 licences le 1^{er} juin 2016, soit 702 licences seniors ou 2,1 %.
 - o le nombre des licences arbitres est passé de 1 342 le 1^{er} juin 2015 à 1 364 le 1^{er} juin 2016, soit 22 licences seniors ou 1,6 %.
 - le nombre des licences du football diversifié est passé de 1 811 le 1^{er} juin 2015 à 1 801 le 1^{er} juin 2016, soit 10 licences en moins ou . 0,5 %.

Plan dactions pour la mandature 2012/2016

Lors de la la mandature 2012/2016. Ce plan prévoit 143 actions et sappuie sur 8 pôles de compétences :

- Pôle 1. Affaires Juridiques et Valeurs Educatives
- Pôle 2. Ressources Humaines, Services Généraux et Prospectives
- Pôle 3. Compétitions Régionales : Gestion et Développement
- Pôle 4. Arbitrage
- Pôle 5. Technique . Développement
- Pôle 6. Gestion Financière
- Pôle 7. Communication, Formation, Marketing, Ressources Economiques et Informatique
- Pôle 8. Démarche Qualité, Développement Durable et Actions Citoyennes

En 2013, il a été procédé à quelques ajustements :

Suppression de 5 actions :

- Action 116 : Créer une Charte du comportement de lo de ducateur
- Action 211 : Créer la caisse de prévoyance et de solidarité de la Ligue du Centre Ouest
- Action 606 : Planifier sur la mandature les tarifs des licences et des frais généraux
- Action 804 : Communiquer rapidement à tous les clubs les informations et décisions importantes à l'issue des réunions
- Action 806 : Officialiser une cellule "Information Conseil" pour les litiges avant procédure ou appels
 Rattachement de la commission Ethique et valeurs éducatives au sein du pôle 8 pour le renforcer et donner plus
 de lisibilité aux actions menées.

En mai 2014, un bilan détape a été réalisé lors du séminaire organisé par notre Ligue à ANTONNE et TRIGONANT (Dordogne). A cette date, 75 % des actions prévues dans le plan de detions ont été initiées voire réalisées.

A ce jour toutes les actions inscrites dans le plan doactions de la mandature 2012/2016 sont réalisées.

Construction du nouveau Centre Technique Régional « LE CERCLE »

Le nouveau Centre de Formation et déplébergement « LE CERCLE »_est en cours de réalisation. Coest un projet très ambitieux qui soinscrit dans le plan dopctions 2012/2016. Il témoigne de la solidité de notre Ligue et de la volonté du Comité de Direction doinvestir dans lopvenir. La première pierre symbolique du futur Centre a été posée le jeudi 19 novembre 2015, en présence du Président de la FFF, Monsieur Noël LE GRAET et de nos partenaires institutionnels.

Il ouvrira ses portes fin du 4^{ème} trimestre 2016 et accueillera les stages de sélection, les formations des éducateurs, des arbitres et des dirigeants. Un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir dès maintenant à son fonctionnement et son utilisation futurs.

LE CERCLE sera ouvert à nos clubs. Il sera également mis à disposition des autres Ligues et Comités régionaux, des clubs dœutres disciplines, des entreprises, des associations pour loprganisation des séminaires, des séances de formations extérieuresõ

Coest un outil de travail performant, agréable et fonctionnel, qui répond aux exigences donc centre moderne tourné vers les énergies nouvelles et la qualité environnementale pour limiter la consommation énergétique et les coûts dopploitation.

LE CERCLE est constitué de deux volumes clairement identifiés :

- ♣ le premier abrite la fonction « jour » : accueil, formation et restauration
- ♣ le second abrite la fonction « nuit » : hébergement.



Il abritera 26 chambres duo, 2 salles de formation, 2 salles de réunion, 5 bureaux, une grande cuisine professionnelle, une salle de restauration donne capacité de plus de 100 places, un patio et un parking.

Déploiement de la Feuille de Match Informatisée (FMI)

L'année passée, j'avais évoqué le démarrage de la Feuille de Match informatisée -F.M.I.- pour la seconde phase de la division d'honneur mené à titre pilote et des avantages apportés par cette modernisation de nos comptes rendus des rencontres, à savoir :

- ♣ Facilité de remplissage et de lecture,
- Suppression de l'envoi postal,
- Exploitation plus facile des évènements d'une rencontre (sanctions disciplinaires notamment),
- Information sur les alertes qui restent toutefois informelles...

Le déploiement sœst déroulé dans les conditions prévues au niveau régional pour les seniors :

- ♣ Par niveau à savoir la DHR, puis la PH et enfin la PL,
- Lopbjectif était de privilégier la proximité et pour la PL, 7 réunions ont été organisées, à savoir une dans chaque District.

La formation sœst bien déroulée et elle a été facilitée par le fait que compte tenu que les Districts avaient commencé à déplacer lœutilisation de la tablette vers les clubs évoluant en 1ère et 2ème division, certains dirigeants étaient déjà formés.

Le bilan, au niveau régional à lissue de la mise en %uvre est globalement satisfaisant, quelques points restent à améliorer mais les clubs ont souligné le caractère innovant de cette application.

Il reste au niveau régional à former les responsables des équipes au niveau des jeunes et des féminines. Cela devrait être réalisé lors de la saison à venir.

Il faut souligner liprvestissement important des conseillers techniques départementaux en arbitrage vis-à-vis du corps arbitral évoluant à ce niveau ainsi que liprolication très importante des formateurs. Un suivi régulier de la pplication a été effectué tout au long de la saison par P. MOUTHAUD.

Je tiens à remercier sincèrement les dirigeants de clubs et les formateurs qui ont mise tout en %uvre pour la mise en place de la F.M.I.

Ltexclusion temporaire

Suite à la décision de la mise en place de læxclusion temporaire pour les compétitions régionales seniors, à partir de la saison 2015/2016 et suite à lædoption des préconisations du groupe de travail qui ont été validées par le Comité de Direction, ces mesures sont devenues effectives depuis début septembre. Un travail de formation des arbitres a été effectué sous lægide du CTRA Séverin RAGER avant læpplication. De plus, il faut souligner læpplication très importante des éducateurs vis-à-vis des joueurs.

Aujourddhui la situation est la suivante :

- Le nombre de cartons blancs infligés est de 328 pour les seniors masculins et de 10 pour les féminines.
- La répartition est la suivante :

> DH: 35 > DHR: 51 > PH: 97 > PL: 145 > DH: 4 > DHR: 6

Il est nécessaire ensuite de comparer le nombre dœvertissements infligés entre les deux saisons 2014/2015 et 2015/2016 (pour les hommes). Le nombre pour les femmes nœtant pas significatif.



Division	Avertissements saison 2014/2015	Avertissements saison 2015/2016	Différence
Division d Bl onneur	549	570	+ 30
Division d D lonneur Régionale	802	692	- 110
Promotion d D lonneur	1052	986	- 66
Promotion de Ligue	1755	1598	- 157

Ces différences ne permettent pas deffectuer des statistiques plus précises dans la mesure où le nombre davertissements a baissé de 303 globalement. Le nombre daxclusions temporaires étant de 325, on peut indiquer que la situation est stable.

Le groupe de travail réuni le 20 mai 2016 au siège de la Lique du Centre-Ouest a tiré les enseignements à loissue de cette 1ère année dexpérimentation.

Les participants sœcordent pour dire qual sægit doun bon début de mise en %uvre et demandent au Comité de Direction de la poursuivre (proposition acceptée par le Bureau de Ligue le 29 août 2016).

Quant à læxtension au niveau départemental, les participants demandent aux responsables dans les Districts, avant détendre cette mesure, de bien mesurer les répercussions et surtout la formation des principaux participants (arbitres, éducateurs, dirigeants).

Opération Bénévole du mois

Il sægit donne opération dynamisante et symbolique qui a pour but de valoriser et de stimuler les bénévoles licenciés et aussi leurs clubs.

La reconnaissance des bénévoles est une obligation morale pour tous les responsables qu'ils sont et que nous sommes, cette reconnaissance doit prendre plusieurs formes et être sous-jacente dans tous nos échanges.

Leopération a débuté le 1er janvier 2014 pour couvrir la deuxième partie de la saison 2013/2014. 22 bénévoles ont été récompensés au cours de cette période. La Lique du Football Amateur (L.F.A.) a décidé de reconduire cette opération qui a connu un franc succès lors de la saison 2014/2015.

46 bénévoles (10 au niveau de la Lique et 36 au niveau des Districts) ont été mis à Innonneur au cours de la saison 2015/2016:

Charente : 6 bénévoles Charente-Maritime : 5 bénévoles Corrèze : 5 bénévoles Creuse : 5 bénévoles Deux-Sèvres : 5 bénévoles 🔸 Vienne : 5 bénévoles Haute-Vienne : 5 bénévoles

En ce qui concerne la Ligue, le Bureau du Comité de Direction décide de la désignation suivante :

Septembre 2015 : Fanny CHAMINANT (19) ♣ Octobre 2015 : Thierry FOURNEAU (17) Michel MOUTON (23) ♣ Novembre 2015 : ♣ Décembre 2015 : Roger GAULT (86) Michel BREMONT (87) **4** Janvier 2016 : ♣ Février 2016 : Sylvie GAUTHIER (16) Michel PORCHER (79) Mars 2016 : ♣ Avril 2016 : Jean-Marc ARTIGUE (19) 🚣 Mai 2016 : Michel MARCHAIS (17) 🚣 Juin 2016 : Jean-Jacques MASSE (86)

En football, comme ailleurs, le bénévole est le pilier du projet associatif, sportif et éducatif. Sans les bénévoles, pas de match, pas daccueil pour les joueurs, moins danimation hors et sur les terrainsõ

Spécial A.G. ËLCO FOOT

Programme éducatif fédéral

Le programme éducatif fédéral -P.E.F.- a été lancé par la Ligue du Football Amateur en début de saison 2014-2015 à destination des clubs amateurs. La vocation de ce programme est d'inculquer les valeurs inhérentes à la pratique sportive aux jeunes de 6 à 18 ans.

Le football a identifié ces valeurs sous le sigle « P.R.E.T.S. » qui signifie « Plaisirs . Respect . Engagement . Tolérance . Solidarité ».

L'objectif du P.E.F. est d'encourager et d'accompagner les clubs à structurer un dispositif d'éducation par le sport. Cet apprentissage se concrétise par la distinction entre les règles de vie et les règles du jeu, selon 6 thématiques précises qui sont :

- " La santé,
- " L'engagement citoyen,
- " L'environnement,
- " Le Fair-Play,
- Les règles du jeu et l'arbitrage,
- " La culture football.

Ce dispositif éducatif a été traduit par la réalisation d'un classeur qui est remis aux clubs adhérant à ce P.E.F. Il est composé de fiches pédagogiques permettant entre autres de diffuser un certain nombre de messages tout au long de la saison, de 9 exemplaires des « incollables du foot » et d'une plateforme numérique réservée à l'encadrement licencié disposant d'un accès à « mon compte FFF ».

Pour la réussite du P.E.F. au sein du Club, ce dernier devra désigner un animateur qui a pour mission de convaincre et fédérer les membres de son club avec l'aide de son District ou de la Ligue.

A fin août 2016, La Ligue compte 220 clubs, contre 129 la saison dernière, qui ont adhéré au PEF et ont reçu les supports pédagogiques; 11 autres clubs sétaient inscrits sur FOOTCLUBS plus tardivement. Ces derniers participeront à une réunion de présentation du programme organisée par leur District et se verront remettre les outils permettant de structurer leurs actions auprès de leurs jeunes licenciés dès le début de la saison prochaine.

Label Jeunes

Le Label Jeunes a remplacé le Label « Ecole de Football ». Il se présente désormais comme un outil de structuration, de développement et de valorisation pour les clubs, dans le droit fil du projet fédéral qui se décline ainsi :

- Mise en place d'un plan de féminisation,
- Déploiement d'un programme éducatif,
- Développement du football à l'école,
- Renforcement des outils d'accompagnement des clubs et de leurs dirigeants,
- Orientation vers une offre de pratique plus large,
- Développement de la formation,
- Evolution de ses compétitions.

Le Label Jeunes FFF est accessible à tous les clubs et groupements de clubs qui entrent dans le périmètre proposé, quel que soit leur niveau de compétition. Les ententes ne peuvent pas postuler à ce Label.

Les clubs intéressés pourront s'inscrire via le logiciel Footclubs. Un outil d'autodiagnostic est également disponible sur Footclubs.

Le Label Jeunes FFF devient l'un des critères d'obtention de la Licence « Club Fédéral » - critère sportif . pour les clubs évoluant dans les championnats nationaux. Sans ce label, les clubs nationaux ne pourront pas prétendre aux aides financières allouées par la Fédération.

Il subsiste trois niveaux de Labels Jeunes : Espoirs . Excellence et Elite.

Pour obtenir le Label Jeunes, les clubs doivent respecter les exigences minimales définies par différents critères imposés dans le projet associatif, le projet sportif, le projet éducatif et le projet dœncadrement et de formation.

La ligue compte aujourd'hui 2 clubs classés niveau Elite . 7 clubs classés Excellence et 18 clubs classés Espoir.



LE BILAN DE LA SAISON 2015/2016 CLASSE PAR POLES DE COMPETENCE

Pôle 1. Affaires juridiques et valeurs éducatives : Responsable Stéphane BASQ

1. Commission de Discipline E Animateur Clarisse ROUGIER

La saison 2015/2016 peut être qualifiée doprdinaire avec des dossiers courants, excepté pour un club régional. Il faut souligner sur ce club lomplication de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection de la Population ainsi que Monsieur le Préfet de ce département et ses différents services. Avec loaffaire du District de la Charente-Maritime et de sa Présidente, la situation ne peut pas perdurer. Dans le cas contraire, les instances utiliseront les différents moyens comme elles lont déjà fait pour régler les incivilités et les comportements au plus vite dans ce club.

Pour le bilan chiffré, il faut noter la baisse au niveau des exclusions et des avertissements. Les contestations des Pour le bilan chiffré, il faut noter la baisse au niveau des exclusions et des avertissements. Les contestations des décisions arbitrales, les propos injurieux ou déplacés et les conduites antisportives vis-à-vis dqun adversaire sont les cas qui apparaissent le plus souvent au niveau des exclusions.

Au niveau des dirigeants, 84 situations ont été relevées allant du rappel aux devoirs de sa charge à 5 matchs de suspension de toutes fonctions officielles.

Enfin pour conclure la présente synthèse, qui me soit permis de remercier mes collègues pour leur assiduité car il faut relever que cette saison encore, la commission sœst réunie à plus de 40 reprises durant la saison. Merci aussi aux différents instructeurs pour leur travail souvent difficile et qui doivent relancer des clubs pour leur permettre de faire correctement leur travail. Remerciements aussi au personnel de la Ligue et en particulier à Philippe MOUTHAUD pour son sérieux mais aussi pour la qualité des relations entretenues avec les clubs.

Un dernier point pour conclure ce rapide tour doprizon: la très belle manifestation du Challenge du fairplay qui a eu lieu le samedi 25 Juin au Futuroscope. A écouter les personnes présentes, ce fut une belle manifestation animée par le journaliste Jean-François MAISON avec la participation exemplaire tant sur le terrain et en dehors qui a montré une image tout à fait respectable du football, bien en rapport avec la manifestation. A souligner lorganisation mise en place par Jean-François BONNET et son équipe avec bien sûr tous nos partenaires, une belle journée encoreő et bravo à tous.

2. Commission « Appels Discipline, Statuts et règlements » - Animateur Paul CHAUMEIL

La Commission Régionale do Appels a statué sur 12 affaires relevant des secteurs suivants :

- Secteur disciplinaire : 8 dossiers dont 5 appels sur des décisions de première instance en District, et 3 appels sur des décisions de la Commission Régionale de Discipline. La confirmation de première instance concerne 5 affaires, la modification en concerne 3.
- ♣ Secteur Règlements, Litiges, Mutations. Rétrogradation Sportive: 4 affaires ont été examinées. Les décisions de première instance, quœlles émanent des Districts ou des Commissions régionales, ont été confirmées.

La Commission Régionale dEAppels a statué en dernier ressort dans 10 cas sur 12. Aucun appel à la commission centrale nt été interjeté.

Le nombre de saisines est inférieur aux années précédentes ce qui traduit la bonne acceptation des décisions de première instance et une situation apaisée.

Un grand merci à tous les membres qui composent cette Commission, qui ont su associer discernement et règlement tout au long de lølympiade.

3. Commission « Contrôle de Gestion des clubs » - Animateur Serge DORAIN

Comme les années précédentes, dans le cadre de sa mission la Commission a rencontré tous les clubs de CFA 2 et DH lors de réunions décentralisées dans les sièges des Districts.

Lors des entretiens, la Commission a rappelé sa mission principale qui était de contrôler la situation financière des clubs afin dœssurer leur pérennité et de favoriser le respect de lœquité sportive.

e Président de la Commission a participé aux réunions des clubs de PL et a apporté son concours et ses éclairages sur la partie financière.



Je tiens à remercier tous les membres de la Commission pour leur engagement et le sérieux apporté dans les tâches confiées.

4. Commission « Règlements Ë Litiges et Mutations » - Animateur Jean-Michel CACOUT

Litiges et contentieux

La commission sæst réunie à 27 reprises pour examiner 67 dossiers concernant des réserves, des évocations et quelques réclamations. Le nombre de dossiers est légèrement supérieur à celui de la saison précédente (59), dont 17 ont été traités par la Commission les 26 août 2015 et 2 septembre 2015 lors des premiers tours de la Coupe de France et de la Coupe du Centre-Ouest.

Le nombre de joueurs ayant évolué en état de suspension continue de progresser. Il passe de 24 pour la saison 2014-2015 à 30 pour la saison qui vient de se terminer. Les équipes concernées par ces faits sont celles qui évoluent en PH et PL ainsi que les jeunes jusquœux U15. Les dossiers relatifs à ces participations en état de suspension sont répartis tout au long de la saison avec un pic lors des deux premières réunions de la commission lors desquelles celle-ci a eu à traiter 9 cas. La commission invite les clubs à consulter « Footclubs » afin de connaître la situation de leurs joueurs vis-à-vis des sanctions et vérifier que ceux-ci ont bien purgé avec lœquipe dans laquelle ils reprennent la compétition (voir article 117.1 des RG de la LCO).

剿Les autres dossiers concernent principalement des réserves et quelques réclamations sur la qualification et/ou la Les autres dossiers concernent principalement des réserves et quelques réclamations sur la qualification et/ou la participation des joueurs mais finalement peu de clubs se sont trouvés en infraction.

Elle a également répondu aux diverses questions règlementaires posées par les clubs en liaison avec le service compétition.

Mutations

14 réunions, chiffre légèrement supérieur à la saison précédente, ont jalonné la présente saison.

ÿa commission a débuté ses travaux le 21 juillet 2015 pour les terminer le 29 janvier 2016. Elle a examiné 370 dossiers, chiffre relativement stable par rapport à la saison précédente (380). Les réunions ci-après ont été les plus chargées en examen de dossiers :

- Le 21 juillet 2015 : 168 dossiers relatifs à des oppositions ont été traités, et 118 de celles-ci ont été jugées « recevables ».
- # TTTTTTES: 81 dossiers dont 5 nouveaux.

On constate quœnviron 50 % des dossiers ont été réglés entre les deux réunions. Chaque membre de la commission est intervenu auprès des clubs de son district afin de faire progresser la résolution des dossiers :

- Le 27 octobre 2015 : 31 dossiers dont 12 « nouveaux » avec des oppositions concernant les catégories U8 à U11 et quelques demandes diverses ;
- écembre 2015 : 25 dossiers dont 5 « nouveaux » ;
- Le 29 janvier 2016 : 15 dossiers dont 10 « nouveaux » concernant pour la plupart des demandes relatives à larticle 92.2 des RG de la FFF.

La Commission a eu à examiner à la demande des clubs 18 dossiers, chiffre en net recul par rapport à la saison précédente (34), relatifs à la pplication de la la FFF. La moitié a fait la pplication de cet article par la Commission après examen des dossiers fournis par les clubs quittés et dapccueil.

Pôle 2. Ressources humaines, services généraux et prospectives : Responsable Clarisse ROUGIER

Commission de Féminisation E Animatrice Béatrice MATHIEU

Béatrice MATHIEU a été désignée comme Présidente le 7 novembre 2015, en remplacement de Johnny ROUGIER, démissionnaire.

Il a été demandé au Comité de Direction de Ligue du 19 mars 2016 que tous les Districts soient représentés au sein de la cette commission, ce qui est effectif depuis le mois d'avril.

Spécial A.G. ËLCO FOOT 🍂 👣

Deux membres de la Commission ont participé à un séminaire « Féminisation » le 27 Janvier 2016 à la Fédération Française de Football, avec des témoignages sur les actions développées dans des Ligues et Districts de Football.

La Commission sæst réunie deux fois afin devoquer les manifestations de fin de saison :

- ♣ La Journée des « Ecoles Féminines de Football en fête » le 6 mars 2016 à Soyaux qui a connu une très belle réussite avec la participation des 655 joueuses. Les parents et accompagnateurs ont défilé, aux couleurs de lo la Ligue du Centre Ouest. Lors de cette journée, la Ligue a récompensé la 5 000ème licenciée.
- Les opérations fédérales « Mesdames, franchissez la barrière » et la « Semaine du Football féminin » ont été reconduites dans certains Districts.

La grande satisfaction de cette commission est le nombre de licenciées féminines dans la Ligue du Centre Ouest : 7 207 dont 5 111 joueuses de Seniors au Football donnation.

Pour la saison 2016/2017, lopbjectif principal de la commission est de fédérer les commissions départementales sur une manifestation identifiée

Pôle 3. Compétitions régionales É Gestion et développement : Responsable Daniel GUIGNARD

1. Commission « Gestion des compétitions Régionales » - Animateur Jean-Pierre CHARBONNIER

A l'heure où je rédige ce rapport, et contrairement à la saison passée, toutes les compétitions sont terminées.

Pour cette saison 2015/2016, nous avons vu les Chamois Niortais F.C. se maintenir en L2, ce qui n'a pas toujours été facile, le club tutoyant pendant un moment la relégation. Bravo au club de Niort!

En CFA 2, le Limoges F.C., le F.C. Bressuire, les Chamois Niortais F.C.2 et le S.O. Châtellerault se maintiennent sportivement sur le terrain. Angoulême Charente F.C. est rétrogradé mais a été repêché par la Fédération (club de National ne repartant pas) et évoluera encore dans cette division la saison prochaine. Quant au S.O. Châtellerault, qui a terminé à la 6ème place, il s'est vu rétrogradé sur le plan financier. Le club ayant fait appel à la Fédération, nous sommes en attente du verdict afin d'établir définitivement nos calendriers régionaux tributaires de cette décision. A noter que nous avons établi les poules en tenant compte de la première décision. Si le S.O. Châtellerault obtient satisfaction, un club sera repêché, ce qui nous amènera à faire quelques modifications dans la composition de certaines poules.

Les féminines de IqA.S.J. Soyaux Charente, qui évoluent en D1, ont fait un très bon championnat et terminent à une très belle 7^{ème} place sur 12.

Nous n'avons eu, cette saison, qu'une seule journée complète d'annuler. Des arrêtés municipaux ponctuels ont perturbé plusieurs journées. Tous ces matches annulés nous ont amenés à changer des dates et jongler avec des matchs de coupe. Certains clubs ont bien voulu jouer en semaine, contrairement à d'autres (il est vrai que ce n'est pas toujours facile de se déplacer avec parfois de longues distances) qui, en tant que voisins, auraient notamment pu le faire.

Dans lænsemble, les compétitions se sont bien déroulées mais nous avions quand même envisagé de reporter les deux dernières journées de Division de Honneur après la finale de la Coupe du Centre-Ouest. Heureusement, nous n'avons pas eu à l'appliquer.

A noter également, lors de cette journée des finales, la très belle victoire en Coupe Féminine du Centre-Ouest de Limoges Landouge Foot aux dépend des Chamois Niortais F.C.

Je ne reviendrai pas sur tous les clubs accédant que vous retrouverez dans le rapport général, mais nous les félicitons quand même. Quant aux clubs rétrogradés, nous leur souhaitons de se « battre » la saison prochaine afin de retrouver la place qui était la leur cette année.

Certains clubs ont manifesté leur mécontentement (peut-être à juste raison) mais nous ne pouvons pas toujours donner satisfaction, dans le respect des règlements que nous nous devons de faire appliquer. C'est notre devoir.



Pour ce qui est de la saison prochaine, la commission s'est réunie le 24 mai pour établir le calendrier général pour 2016/2017.

Comme de coutume, nous avions invité les clubs à participer aux travaux, mais seulement deux (dont l'un est représenté à la commission) étaient présents.

Le 22 juin, c'était la confection des poules Seniors pour 2016/2017. Là encore, les clubs étaient invités, et, contrairement au calendrier général, ils avaient répondu présents. Effectivement, 12 clubs nous avaient rejoints et nous avons pu ensemble échanger sur le travail qui avait été fait en amont par la commission afin de « dégrossir » ces poules. De larges discussions très constructives ont été engagées et quelques modifications ont été apportées. Merci aux clubs présents d'avoir pris sur leur temps afin de nous rejoindre pour le bien des championnats et l'intérêt des clubs. Je voudrai signaler la sportivité de certains qui nœttendaient rien en retour et je voudrai également porter à la connaissance des clubs que les présents n'ont pas été avantagés par rapport aux absents. Merci encore aux clubs présents.

Le calendrier général ainsi que la composition des poules régionales Seniors pour la saison 2016/2017 ont été adoptés lors du Comité de Direction de Ligue du mercredi 29 juin 2016.

Je ne voudrai pas terminer ce rapport sans remercier les membres de la commission pour la compétence et le sérieux apportés tout au long de cette saison, ainsi que Philippe MOUTHAUD pour son excellent travail et la disponibilité dont il fait preuve envers les clubs et dans la préparation des dossiers. 13 séances plénières et 9 restreintes ont été nécessaires pour mener la mission qui nous a été confiée.

2. Commission « Développement Compétitions Féminines » - Animatrice Adeline VIGNE

Trois points ont été traités au cours de cette saison 2015/2016 :

- Recyclage Educateurs EFF: organisé tous les 2 ans, ce recyclage a eu lieu au mois de janvier 2016. Les éducateurs étaient conviés à ce rassemblement afin de débattre sur leur ressenti concernant le championnat et la coupe régionale. Chacun a pu sœxprimer par groupes de travail. Il a été remis en fin de réunion à chaque EFF la répartition des poules pour la seconde phase. Ce recyclage a permis à la commission de revoir le championnat « jeunes » pour la saison à venir.
- ♣ EFF en FETE: organisée le 6 mars 2016 à Soyaux. Cette grande fête du football féminin a réuni plus de 500 jeunes filles (chiffre record). Cette journée a permis aux jeunes joueuses de se retrouver, de pratiquer leur passion et de découvrir des activités ludiques. Cette saison, il a été demandé à chaque EFF de venir déguisée suivant la couleur du drapeau de leur pays suivant tirage au sort effectué lors du recyclage du mois de janvier dans le cadre de lo⊑uro 2016. La marraine était Amandine Guérin, joueuse de lo₄SJ Soyaux. Dans lo₃près-midi, toutes les jeunes filles ont pu assister au match opposant une sélection des meilleures joueuses de division donneur contre lo∉quipe 1ère de Soyaux.
- Seniors: cette saison, une réunion des clubs de division dφnonneur a été mise en place le 5 mars 2016. Chaque club était convié avec son entraîneur et son Président. Tous les thèmes ont été abordés et traités lors de ce séminaire. Les Présidents ont échangé sur la mise en place des services civiques, les éducateurs sur lœprbitrage et sur le calendrier.

3. Commission « Développement Compétitions FUTSAL » - Animateur Jean-Jacques MASSE

La commission développement FUTSAL sœst réunie seulement trois fois durant la saison 2015/2016 dont une fois en réunion décentralisée à TULLE (19), lors de la finale de la coupe nationale, niveau ligue.

La représentativité du FUTSAL

Les effectifs en FUTSAL sont en hausse. Pour la première fois, nous avons passé la barre des 700 licenciés. Le District des Deux-Sèvres qui compte 347 licenciés a priorisé le développement du FUTSAL

Il est dommage que dœqutres Districts ne sœnspirent pas de cette belle réussite car des atouts existent notamment dans les quartiers où il subsiste une demande importante.



Championnat régional

Comme la saison passée 6 équipes se sont engagées en championnat régional. Les 6 équipes proviennent de trois Districts (16 - 17 - 86). Malgré ce petit nombre, nous avons noté un changement de comportement en FUTSAL. Pour la première fois, les équipes ont joué dans læsprit et la rigueur dan calendrier.

Montamisé (86) a remporté le championnat devant Angoulême Futsal. Montamisé nœ pas souhaité disputer la phase dœccession en national. Cœst donc le club dœngoulême qui a représenté la LCO. Ce club sœst incliné lourdement en Isère 14 à 6 contre une équipe qui monte en D2. Pas de chance pour Angoulême dœpvoir rencontré au 1er tour et à læxtérieur le champion du Rhône-Alpes. Cependant, il ne faut pas masquer notre retard en FUTSAL sur la majorité des ligues.

Dailleurs, si lopn se compare avec la Ligue do Aquitaine, cette dernière compte 18 équipes en championnat régional sur deux niveaux, avec en prime deux équipes en D2. 20 équipes de bon niveau contre seulement 6 pour la Ligue du Centre-Ouest.

Pour la saison 2016/2017, à ce jour 9 équipes du Poitou-Charentes se sont engagées en championnat régional, les 6 équipes engagées depuis la saison passée plus 2 nouvelles équipes du District des Deux-Sèvres et 1 équipe dongoulême (nouveau club sur Basseau). On attend la réponse de Parthenay ou de Royan qui ont montré de lointérêt pour ce championnat. Loun de ces deux clubs serait le 10ème et dernier engagé pour compléter cette poule de DH FUTSAL. Une réelle amélioration car un championnat sur 18 journées est plus attrayant que celui de la saison passée avec 10 journées. Espérons quoils feront encore plus domules pour les saisons futures.

Le championnat débutera dès la deuxième quinzaine de septembre 2016 pour se terminer en avril 2017 ; obligation de déterminer le champion en avril pour disputer les phases dœccession en D2 en mai. La décision de la commission de centrer le championnat DH sur le Poitou-Charentes pour limiter les kilomètres porte ses fruits. Les incitations faites aux clubs du Limousin afin de créer une poule régionale sur ce secteur sont restées vaines. Les représentants des Districts de la commission FUTSAL de cette région veulent garder leurs équipes.

Satisfaction de voir que sur les 9 équipes engagées à ce jour, il y a 6 clubs de FUTSAL. Ils se consacrent pleinement à cette discipline contrairement aux sections FUTSAL qui sont soumises à une pression permanente par ligherbe pour les dissuader de pratiquer le FUTSAL. Ces nombreux détracteurs sont bien plus complaisants avec les pratiquants des salles privées qui nous échappent pourtant en termes de licences FFF.

Coupe nationale

15 équipes engagées dans cette compétition contre 14 la saison passée.

Le 9 janvier à Tulles, loéquipe de Leroy Angoulême soest imposée face à Tulle doun but doécart.

En 32èmes à Angoulême, le club de Leroy Angoulême sæst incliné contre La Châtaigneraie (33), pensionnaire de D2.

Coupe régionale

18 équipes engagées dans cette compétition contre 19 la saison passée.

La finale sœst disputée à Loudun entre 5 équipes sous forme donn mini championnat sur la journée. Cette formule est très appréciée par les équipes présentes cette année. Nous avons eu la chance de découvrir de nouvelles équipes comme le SO Châtellerault, équipe composée de joueurs de CFA 2.

Le club de Loudun a parfaitement organisé le tournoi. Cependant il faudra probablement solliciter un club de FUTSAL pour organiser cette finale car un tournoi génère des recettes.

Nous avons eu recours au goal-average général pour déterminer le vainqueur : classement final : 1^{er} Niortais (79) . 2^{ème} La Bastide (87) . 3^{ème} Angoulême (16) . 4^{ème} SOC (86) . 5^{ème} Leroy (16).

Sélections FUTSAL Ligue du Centre-Ouest

Cette saison une équipe de « U18 » sæst engagée. Les sélections seniors ont été abandonnées par la FFF.

Comme la saison passée, cette sélection, mise en place par le CTD responsable du développement du Futsal, sæst soldée par le refus de nombreuses sections foot de répondre favorablement au stage de présélection.

Notre équipe sœst rendue en avril à Châteaubriand et contrairement à la saison passée, elle sœst inclinée contre les sélections des Ligues de la Bretagne et de la Loire-Atlantique. Un de nos jeunes da Angoulême a été retenu pour le stage national de présélection.

Il se pose comme question du maintien de eu égard à limpossibilité de composer la meilleure équipe possible. La faguitaine na pas participé cette saison. Sur le plan national, 20 Ligues ont présenté une sélection.



Discipline

Aucun fait majeur de discipline à signaler dans les compétitions FUTSAL pour cette saison. Pas de blessures particulièrement graves à déplorer.

Saison future

Pour la prochaine mandature, il serait bon que la composition de la commission puisse être révisée.

Comme les saisons passées, la commission gérera trois compétitions majeures : le championnat, les coupes nationale et régionale. Cela représentera 26 journées de compétitions au calendrier. La commission actuelle mettra en place ces compétitions et sængagera jusquæn janvier.

4. Commission « Terrains et Infrastructures Sportives» - Animateur Guy MALBRAND

L'heure des bilans a sonné ; le dernier pour notre Lique entre nostalgie et fierté pour le travail réalisé

Nous laisserons un « terrain propre », 92 % de terrains sur FOOT 2000, même si tout n'est pas totalement parfait et conformément renseigné.

A la fin de la saison 2015/2016, seulement douze installations nont pas été conformes aux règlements niveau 5 de la 1ère Division à la DHR. La Commission des Terrains et Installations sportives procède au classement ; cœst la Commission des Championnats qui prend les décisions. Jattire votre attention sur lautilisation des tablettes car certains équipements peuvent être non reclassés ou non identifiés correctement.

Les bases d'un niveau 5 sont : 2 vestiaires de +/-20m² hors sanitaire, 1 vestiaire arbitres de 8 m² hors sanitaire, un bureau, une aire de jeu minimum 100 x 60, recommandée 105 x 68, le tout clos. Sur étude de la Commission, bien des solutions ont été trouvées pour se mettre dans les clous et à moindre frais pour nos communes.

Terrains synthétiques: des créations se sont réalisées: CHATEAUBERNARD, ST JEAN D'ANGELY, BUXEROLLES MESSY. L'évolution se fait lentement par rapport à d'autres Ligues.

Les référents « terrains » restent en place dans vos Districts . pensez à les contacter pour tout projet ou demande des renseignements sur les normes.

Pôle 4. Arbitrage: Responsable Stéphane BASQ

1. Commission Régionale de Arbitrage : Animateur Philippe CHAT

La saison 2015/2016 vient de se conclure et déjà nous sommes « embarqués » dans læventure de cette saison qui verra la réforme territoriale scappliquer à notre ligue et celle de la Aquitaine.

Il convient de dresser un bilan de cette saison écoulée riche en évènements. Avant tout, je tiens à remercier le Président Henri MONTEIL, le responsable du Pôle, Stéphane BASQ, ainsi que le Comité de Direction de Ligue qui nous ont permis do/uvrer en toute sérénité sans oublier leur indéfectible soutien.

Notre politique technique régionale relayée par les salariés de la TRA aura une fois de plus été appliquée avec passion et compétence.

Cette saison a été marquée par une accalmie sur le front de ligndiscipline ; lapplication de laexclusion temporaire et une certaine prise de conscience expliquant sûrement cela.

Jadresse mes plus sincères félicitations à nos arbitres fédéraux, porte-étendards de notre Ligue dans les diverses compétitions nationales et internationales.

Une pensée particulière empreinte de fierté à lægard de Frédéric CANO, Arbitre assistant FIFA qui a été désigné sur les deux compétitions majeures de cette fin de saison. Que pouvait-il rêver de mieux que cette double sélection pour le Championnat dŒurope « chez lui » et les JO au Brésil.

Félicitations à Sabine BONNIN pour avoir su tenir son rang chez « les filles » avec quelques belles sorties internationales dont la Coupe du Monde militaire en Bretagne.

EFFECTIFS DEARBITRES

1 329 arbitres dans notre lique pour cette fin dexercice, soit une augmentation de 15 arbitres par rapport à la saison précédente.



Notre ligue peut sænorgueillir de compter dans ses rangs 20 arbitres fédéraux.

Félicitations à Hakim MAHAOUDI . Guillaume BOUSQUET et Quentin BERTHELET désignés sur la ½ finale U19 PARIS ST G / ST ETIENNE à Brive.

Effectif auquel il faut ajouter avec immensément de plaisir Léo BEULET et Matthieu SARRIEAU nommés jeunes arbitres de la Fédération.

Une pensée particulière à ceux qui nont pas connu la réussite escomptée ou ont été rétrogradés. Nous saurons les accompagner pour quois trouvent la motivation nécessaire.

Raphaël DAUDE . Hakim MAHAOUDI et Marc PION seront reversés dans læffectif régional à compter de la saison 2016/2017.

Nous souhaitons bonne chance et une complète réussite à Amin BOUAYYAD et Aurélien GRIZON reçus au concours F4 (théorie) ainsi quœ Bastien BONNET, Gaëtan DAMY, Thomas BROSSARD et Romain VRIGNAUD qui tenteront de décrocher lœcusson JAF sur les terrains des U 17 Nationale.

Félicitations aux formateurs qui ont su donner une vraie dynamique de réussite à ces arbitres prometteurs. Un vrai protocole de suivi sera mis en place pour éviter les trop nombreux problèmes logistiques rencontrés la saison dernière.

LES DESIGNATIONS

Thierry FOURNEAU et son adjoint Stéphane BERGIN ont beaucoup travaillé pour assurer cette lourde tâche.

Les limitations kilométriques imposées par catégorie, les contraintes propres aux arbitres et les matches reportés compliquent la tâche de nos collègues.

La CRA a souhaité que les désignations soient ciblées vers une recherche déquité, de transparence et répondant précisément aux exigences des différents niveaux.

Le travail des désignations sœst articulé autour de 4 axes essentiels, à savoir :

- Evolution équitable de chaque arbitre au sein de son groupe hiérarchique. Sans négliger les priorités vis-àvis de nos jeunes candidats à la Fédération.
- Prise en considération des désidératas de nos arbitres par rapport à leurs contraintes professionnelles.
- Respect de la neutralité des arbitres centraux en championnat. Limitation des derbys dans nos choix de désignations (3 ou 4 maximum).
- Désignation de trios darbitre en particulier lors des rencontres de Coupe de France et Centre-Ouest.

La commission des désignations a apprécié que des arbitres consentent à des dépassements kilométriques en percevant le minimum imposé dans la division.

Nous avons pris conscience, également, des difficultés rencontrées par nos arbitres au niveau de leurs obligations professionnelles. Les responsables ont tenté de satisfaire le plus grand nombre dœproitres, sachant quœq est compliqué, voire impossible, dœpccéder à toutes les sollicitations.

Il est dommage de constater que quelques arbitres ne se sentent pas concernés par les consignes pourtant précises pour leurs indisponibilités.

Autre difficulté majeure : la gestion des JAF très souvent sollicités par la DTA pour les compétitions nationales de jeunes. Ils seront néanmoins prioritaires pour les désignations afin de les préparer au mieux aux échéances fédérales.

Félicitations aux arbitres qui ont été désignés pour les différentes finales de Coupe du Centre-Ouest à St Maixent la Ecole.

LES ECHANGES AVEC LES LIGUES VOISINES

Comme les saisons précédentes, nous avons désigné nos arbitres dans les ligues limitrophes.

Avec les ligues do quitaine, do quivergne, du Centre et de lo Atlantique, nous avons permis à des arbitres de « so patrier » le temps donn week-end pour découvrir un championnat différent.

Les retours sont très positifs et nous avons même procédé à des observations/conseils avec les ligues voisines (observations de nos candidats potentiels FFF). Excellents retours de nos arbitres.

Des yeux différents, une évaluation différente autant datouts pour la progression de nos directeurs de jeu.

Un grand merci aux responsables des désignations, aux arbitres pour leur disponibilité et leur dévouement.

LES OBSERVATIONS DE NOS ARBITRES

Véritable clef de voute de notre édifice de sélection, les diverses observations nous ont permis de détecter nos futurs candidats à la Fédération, de promouvoir nos arbitres régionaux.

- 4 Augmentation donne observation pour les catégories des Ligue 3 avec un découpage géographique et un classement au rang par un même groupe dopbservateurs ;
- Sélection par les observateurs de nos candidats JAF (Groupe resserré dobservateurs);
- ♣ Promotion rapide de nos candidats JAF reçus à la théorie ;
- Promotion accélérée à la trêve doublitres ayant fait lopbjet de rapports complémentaires (cas de Guillaume BOUSQUET et Anthony GRUFFAZ promus Ligue 1 au 1^{er} Janvier 2016);
- ♣ Observations/Conseils pour nos candidats FFF par des observateurs DNA et arbitres fédéraux.

376 observations ont été réalisées tout au long de la saison pour les différentes catégories.

La promotion Jean-Louis RIDEAU sera honorée lors de la remise des écussons pour lænsemble des nouveaux arbitres de Ligue.

La formation des arbitres fut une priorité. Des examens théoriques et pratiques ont été organisés au cours de la saison ainsi que de nombreux stages mis en place par IdE.T.R.A.

LA SECTION SPORTIVE SPORT ETUDE ARBITRAGE DE NIORT

Avec déjà six saisons de recul, cette filière a trouvé son rythme de croisière et obtient des résultats très positifs. Les jeunes arbitres ont brillamment représenté la section dans les diverses compétitions Nationales et Internationales UNSS. Séverin RAGER et son équipe peuvent se satisfaire du travail accompli par les jeunes élèves.

La CRA est consciente de la plus-value apportée par cette filière en termes démulation et détat desprit.

La Section FUTSAL de la CRA

Cette saison, la sous-commission aura désigné deux arbitres sur les compétitions régionales.

30 matches en championnat régional

14 matches en Coupe Nationale

Finales régionales à Loudun (5 arbitres pour 10 matches)

Les responsables du FUTSAL espèrent pouvoir développer cette fonction doublire en accentuant les observations.

Benjamin DUBOIS et Nicolas CHAPUT ont été proposés à la DTA pour être désignés sur quelques matches du championnat National.

Benjamin DUBOIS a été présenté au concours Futsal à Reims en Juin dernier. Malgré son échec, Benjamin aura progressé, au moins, sur lappréhension des exigences du haut niveau.

Plusieurs stages sont à lœtude pour la saison 2016/2017.

LA CRA RESOLUMENT TOURNEE VERS LES COMPOSANTES DE NOTRE FOOTBALL

- ✓ participation de la CRA aux travaux des commissions « matchs sensibles », groupe travail désignations, statut de larbitrage, recrutement, détection et fidélisation, sans oublier la Section Régionale UNAF du Centre Ouest.
- participation de la CRA (par lightermédiaire de nos 3 CTRA) aux réunions décentralisées pour les clubs régionaux.

Après quatre saisons réalisées pour la mandature 2012-2016, nous avons été attentifs aux suggestions, aux remarques et conseils de notre instance régionale.

Nous avons également souhaité nous inscrire dans une démarche de formation qualitative pour nos candidats FFF sur le même processus que la DTA (sélection avec play-offs et play-down).

Nous avons souhaité répondre efficacement à notre mission essentielle : offrir aux clubs lœrbitrage le plus qualificatif qui soit et avec un corps arbitral respectable, irréprochable et animé dœne passion commune : le plaisir dœrbitrer.

Nos objectifs pour la valorisation de l'arbitrage féminin restent intacts. Nous saurons pouvoir compter sur « nos filles » expérimentées pour nous permettre d'atteindre nos objectifs. Félicitations à Nathalie LEBRETON qui après avoir stoppé sa carrière d'arbitre a été nommée présidente de la CDA du District de La VIENNE.

Même si tout næ pas été parfait, nous continuerons notre mission sans perdre de vue le plan dæctions conçu par le Comité de Direction de notre Lique et enfin de préparer le passage de relais.

Aucune inquiétude à avoir quant à lævenir « bousculé ». Il y aura des matches à diriger, des bons moments à passer sur et autour des terrains.

REMERCIEMENTS

Cette saison sportive aura été un excellent millésime pour notre arbitrage régional et national.

Des résultats exceptionnels pour nos arbitres candidats à la FFF quand on connaît les exigences du niveau fédéral et la sélection rigoureuse.

Je tiens à associer à cette réussite nos 7 CDA et leurs présidents pour lignmense travail accompli en amont. Nous ne pourrions pas « faire grandir » nos jeunes potentiels signs ne sont pas détectés très tôt dans leur département respectif.

Remerciements aux membres du bureau de la CRA avec lesquels nous travaillons presque quotidiennement pour loprganisation de notre arbitrage régional.

Remerciements appuyés aux membres de læquipe technique régionale en arbitrage sous la houlette de Severin RAGER. Jordan RICHE et Frédéric CANO récemment recrutés ont apporté leur expertise et leur compétence pour donner de lætoffe à notre formation (visite des clubs, stages en internat, organisation de stagesõ).

Remerciements aux membres et observateurs de la CRA qui ont, avec dévouement et sérieux, accompli leurs missions dopbservation. La nouvelle grille de notation, le carton blanc et ses particularités, les classements au rang ont été autant dopléments importants dans loppertise des prestations.

Remerciements aux arbitres qui ont décidé de mettre un terme à leur carrière dœrbitre : Jean-Yves GUIGNARD ; Eric CREMADES ; Régis LATOUR ; Nathalie LEBRETON.

Spécial A.G. ËLCO FOOT 🍂 🅍



Ainsi quà nos observateurs régionaux qui ont souhaité faire valoir leurs droits à une retraite méritée : mention particulière à Bernard BLANCHARD; Robert ABONNEAU; Stéphane BERGIN qui auront sillonné les stades de notre ligue durant de très nombreuses années.

Remerciements à Gilles BOUARD et Vanessa JUGE pour leur excellente collaboration et leur écoute.

Remerciements à Joël ANDRIEUX représentant des clubs régionaux qui a participé activement et avec dévouement à

Remerciements à Pascal PARENT notre représentant de la CFA qui nous a fait le plaisir doune venue lors doune réunion plénière de la CRA et qui devrait se rendre disponible pour assister à notre réunion de début de saison le 27 Août.

Remerciements au personnel administratif et technique de la Ligue qui répondent toujours avec autant de compétence à nos sollicitations.

Il me reste à souhaiter à tous les acteurs de notre football régional une excellente saison 2016/2017, la dernière sous la bannière LCO, en souhaitant que nos efforts consentis depuis 2012 perdurent, se bonifient et nous laissent entrevoir une saison 2017-2018 sereine dans « notre » nouvelle Ligue.

2. Commission Régionale du Statut de la Farbitrage E Animateur Maamar MENSOUS

La Commission régionale du Statut de l'arbitrage s'est réunie à 7 reprises au siège de la Ligue. Aux 3 réunions plénières avec la présence des présidents de commissions départementales, 4 réunions restreintes se sont rajoutées pour statuer sur des demandes de mutations en instance.

Il faut rappeler à ce sujet que les arbitres doivent impérativement motiver par écrit toute demande de mutation et joindre les éventuels justificatifs. L'accomplissement de ces formalités accélère l'étude des dossiers dans leur intérêt et celui des clubs.

Le Statut de l'arbitrage impose plusieurs dates qu'il est bon de rappeler :

- 15 Juillet : date limite de renouvellement des arbitres pour pouvoir compter au titre de leur club pour la saison en
- 🔱 30 Janvier : date limite pour réussir l'examen de formation initiale pour les candidats arbitres qui souhaitent couvrir leur club pour la saison en cours. C'est également la date limite pour pouvoir solliciter une demande de mutation en faveur d'un club pour tout arbitre.
- 🖺 1er Juin : Date d'étude de la situation des arbitres au regard de l'accomplissement des obligations en terme de nombre de matchs assurés.

La Ligue du Centre-Ouest et ses 7 Districts comptait seulement 9 clubs régionaux en infraction au 1er Juin 2016. Cette situation traduit un effort constant des clubs en faveur du recrutement, et un travail conséquent des commissions d'arbitrage, de recrutement et de fidélisation, avec l'appui précieux de l'équipe technique régionale.

Pour conclure, félicitations au District des Deux-Sèvres qui se distingue avec un nombre record d'arbitres, et par la même, aucun club en infraction pour la saison qui vient de s'écouler.

Pôle 5. Technique et développement : Responsable Jacques DANTAN

1. Commission Régionale Technique

La saison 2015/2016- scachève pour ldE.T.R. Elle a été dans la continuité des trois précédentes de la mandature (2012/2016).

Autour de Gilles BOUARD, Vanessa JUGE et Antonio FERNANDES, les efforts des cadres techniques sont pour répondre aux directives de la DTN.

Au total, 1 622 éducateurs ont été formés au cours de la saison 2015/2016 dont 585 au siège de la Ligue du Centre Ouest à PUYMOYEN.

Les éducateurs formés se répartissent ainsi :

🖶 BMF : 24 ♣ CFF3: 128 ♣ CFF2 : 166

Module Arbitrage : 38

CFF4:46

Module Gardien de But : 16

LŒTR participe également au Parcours dŒxcellence Sportive (PES) :

Spécial A.G. ËLCO FOOT 👭 🏸

- Pôle Espoirs (6 jeunes joueurs seront retenus dans ces structures (1 U14 + 5 U13));
- 🦺 Détection, sélection des U13 aux U17 Garçons et Filles plus les stages Interligues (U13(48), U14(47), U15(48), U16/17(165)).

Développement et animation des pratiques :

- Harmonisation des pratiques jeunes U6 à U19 (F et G);
- Refonte des championnats jeunes : mise en place pour la 1ère saison effectuée ;
- Accompagnement et suivi des projets des clubs régionaux ;
- Pilotage des labels et du programme éducatif.

Développement de la pratique féminine :

- 🕌 Elaboration du plan doaction F en lien avec la commission régionale de féminisation ;
- Développement des EFF ;
- Suivi de pratiquantes et des joueuses à potentiel.

Le foot en Milieu Scolaire compte 60 structures sur la L.C.O. Le Football féminin continue sur sa lancée, les EFF se multiplient. Le FUTSAL lui, a du mal à se développer malgré les efforts de certains.

2. Commission Régionale Médicale E Animateur James NOEL

La commission régionale médicale est composée des membres suivants :

Dr Pascal AUDIER, District de la Charente : pascalaudier@orange.fr dpsc@aliceadsl.fr Dr Philippe DUPUY, District de la Corrèze : Dr serge JEANDEAU, District de la Creuse : sjeandeau@mgen.fr Dr Emmanuel ZACCHEO, District des Deux Sèvres : famille.zaccheo@free.fr Dr Jean-Marie BOISSET, District de la Vienne : jboisset@club-internet.fr Dr Michel BONNAUD, District de la Haute-Vienne : mbonnaud@gmail.com Mr CHATEAUGIRON, kinésithérapeute : b.chateaugiron@wanadoo.fr

♣ Dr James NOEL, Médecin fédéral de la Ligue du Centre Ouest : james.noel@wanadoo.fr

La visite médicale des arbitres 2015 / 2016

- 125 dossiers darbitres de ligue ont été traités
- **♣** 46 ECG
- 9 épreuves dæffort

Lanalyse de ces chiffres montre une stabilité des effectifs. Languementation des examens ECG et ophtalmo est liée au renouvellement des arbitres qui doivent subir ces examens pour leur validation en arbitrage de Lique. Peu dépreuves dæffort mais la population des arbitres de Ligue reste jeune avec peu de facteurs de risque cardio-vasculaires ce qui limite leur indication.

Les surclassements

220 dossiers de surclassements ont été réalisés au cours de la saison 2015/16 contre seulement 177 dossiers de surclassements au cours de la saison 2014/15.

Pôle 6. Gestion financière : Responsable Jean-Claude MALOIRE

1. Commission de Convention de

La commission « Conventions dopbiectifs » sæst réunie 3 fois cette saison avec les responsables départementaux des conventions dobjectifs pour construire ensemble le projet qui a soumis à la validation du Bureau Exécutif de la Lique du Football Amateur (L.F.A.).

Le montant alloué par la L.F.A. à notre Ligue au cours de la saison 2015/2016 est de 325 080 " contre 309 600 " en 2014-2015 et 258 000 " en 2013-2014, soit une augmentation de loprdre de 15 480 " ou 5 % par rapport à la saison précédente. Lormportance de logide accordée par la LFA montre que la convention dopbjectifs est devenue une source de financement indispensable à la réalisation de nos actions de développement.



A noter que la LFA a accordé à notre Ligue une aide exceptionnelle (hors CO) don montant de 27 155 pour la formation de la Feuille de match informatisée. Lognsemble de ces aides a été réparti entre la Ligue et ses 7 Districts.

2. Commission Régionale du FAFA Ë Animateur Guy MALBRAND

Nombre de communes ont profité des financements FFF/LFA, soit dans le cadre du FAFA, soit dans le cadre de l'Horizon Bleu Euro 2016 pour la réalisation de vestiaires, des aires de jeu avec éclairages, de la sécurisation, des club-houses. D'autres dotations se sont portées sur les véhicules, les emplois et un ensemble d'animations ayant pour fil conducteur, l'Euro 2016.

Il y a eu des déceptions, des aides non honorées pour projets annulés ou hors délais. Ces sommes sont malheureusement souvent déduites des aides attribuées pour notre Ligue malgré des contacts étroits avec M. LANGOT, le référant FFF. Des projets importants ont été abandonnés et laissent une perte de +/- 200 000 euros, somme qui aurait pu profiter à dœutres collectivités territoriales.

Je me dois aussi de répondre aux porteurs de projet en attente de financement. L'Horizon Euro 2016 a été lancé sans réelles concertations, sans avoir des lignes bien définies sur le contenu. Après un démarrage poussif, tout s'est accéléré vers le milieu de lænnée 2015 tout en soulignant que dès janvier 2016 les dossiers ont été bloqués pour diverses raisons : beaucoup de dossiers déposés . plus de budget . dossiers ajournés, etc.

La gestion du portefeuille n'était pas régionale mais nationale ce qui a eu pour conséquence que des Ligues ont été favorisées. Il était difficile de donner des réponses aux communes qui avaient déposé des dossiers de demande de subvention tout en sachant que la Fédération du Football apporte elle seule des aides pour financer des structures sportives. Un vrai dilemme. Plusieurs projets sont en attente et en espérant quœis deviennent éligibles au cours de la saison 2016 - 2017.

Pour terminer, la Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) reste à lécoute des Clubs et des Municipalités.

Pôle 7. Communication Ë Formation Ë Marketing Ë Ressources économiques Ë Responsable Paul CHAUMEIL

1. <u>Commission Formation Ë Promotion Ë Communication (FOR PRO COM) Externe et Interne : Animateur Clarisse ROUGIER</u>

La Commission sœst réunie à 7 reprises au cours de la présente saison. Tout dæbord, une réunion de « calage » a eu lieu au district de la Vienne par rapport à la remise des récompenses de læsprit Foot au Futuroscope qui a eu lieu le samedi 5 juillet. Malgré la défection de lænimateur habituel suite à un problème de dernière minute, ce fut une belle manifestation et une belle réussite. Félicitations à Jean-François BONNET et son équipe, au Futuroscope et en particulier à Nathalie BOUCQ et ses collaborateurs mais aussi à nos partenaires et à lænimateur Franck JACQUET qui a remplacé au pied levé Jean-François MAISON.

Un retour depxpérience sur cette manifestation a eu lieu pour analyser les pistes depmélioration et essayer deptteindre lexcellence. Coest aussi une méthode de travail qui est devenue un passage obligé par rapport aux manifestations importantes de la L.C.O. y compris celle-ci, mais aussi la Journée Régionale des Bénévoles et les deux Assemblées Générales (y compris la financière).

Parmi les différents travaux menés figurent :

- La formation en liaison avec lonstitut Fédéral. Un module devait être organisé sur les évolutions en matière disciplinaire. Il a dû être reporté à la demande de lonstitut de la FFF compte tenu dovolutions probables et proches dans ce domaine. Une autre formation a été mise sur pied portant sur longanisation doune réunion. Elle a eu lieu le samedi 16 mai 2016 et regroupait une quinzaine de personnes. Il est absolument indispensable de se perfectionner et travailler avec le plus grand professionnalisme même si nous sommes des bénévoles.



- Les réunions décentralisées des clubs régionaux : 7 rencontres ont eu lieu doctobre à Décembre. Coest un passage « obligé » pour échanger avec les clubs, les écouter mais aussi recueillir leurs suggestions. Une forte participation des clubs est à noter et les échanges toujours conviviaux.
- La réunion des clubs de D.H. comme chaque saison sœst tenue à la fin doAoût. Une réflexion est actuellement conduite pour rendre cette rencontre interactive tout en favorisant au maximum les échanges.
- Les réunions avec les clubs de Promotion de Ligue : 9 réunions ont eu lieu à partir de Janvier et jusquà fin Mars. Ces rencontres se sont déroulées là aussi dans un excellent climat en regroupant 2 ou 3 clubs au maximum. Cela permet de dire que nos clubs sont dans lænsemble très bien structurés et que beaucoup dactions innovantes voient le jour dans nos clubs. Lænnée prochaine, les autres clubs de P.L. seront visités. Cela permet de dire quà la fin de la présente mandature, tous les clubs régionaux auront été rencontrés.
- Le suivi avec chaque district de la désignation du Bénévole du mois. Cette opération permet de mettre en valeur des bénévoles, souvent dans lombre et qui %uvrent pour le développement de leurs clubs mais aussi du football.
- La mise en %uvre progressive de la feuille de match informatisée. Dans un premier temps, une expérimentation a été conduite avec les clubs de D.H. Une extension progressive va être menée avec les autres clubs régionaux mais aussi avec les clubs de district. Une forte action donformation et de formation va être menée vis-à-vis des dirigeants des clubs mais aussi des arbitres. Cette extension ne pourra être que progressive. Coest une évolution très importante.
- ♣ Lørganisation døn module CFF4 sur le projet associatif. En liaison avec Gilles BOUARD, la première partie a eu lieu les 17 et 18 Avril 2015 au siège de la Ligue. 12 participants ont participé activement. La 2ème partie aura lieu en Septembre 2015. Løccasion de rappeler que pour évoquer ce dossier majeur quæst le projet associatif, il est indispensable que les élus en connaissent les objectifs et bien sûr le contenu.
- Loutilisation du Car podium qui arrivera à la Ligue fin Mai début Juin 2015. Un cahier des charges a été élaboré et présenté pour validation au Bureau de Ligue. Les utilisateurs seront la Ligue, les Districts mais aussi les Clubs.

Voici reprises les principales actions conduites au niveau de la Commission.

Je nœublierai pas de citer les très nombreuses opérations menées par les Districts. Elles sont très nombreuses et variées et très souvent innovantes. Je reprendrai également tout le travail important effectué avant les manifestations importantes, par exemple lærganisation de la présente Assemblée Générale avec la mise en place dœun comité de pilotage où les représentants de FOR PRO COM sont très actifs.

2. Commission Sponsoring E Marketing E Ressources Economiques : Animateur Jean-François BONNET

La Commission sœst réunie à plusieurs reprises au cours de cette saison. Elle a mené un certain nombre dæctions dont les principales sont :

- ♣ Mise en place de lœction « Partenaires » avec la réalisation dœun outil de communication ;
- ♣ Elaboration doune liste de partenaires potentiels à démarcher ;
- Réalisation done fiche de suivi.

La Commission a entrepris des contacts avec cinq sociétés (SPC COUZEIX (87). INTERSPORT- FORCE IV à Angoulême- NUMERO 10 à Brive - ESPACE FOOT à BRIVE) qui ont abouti à la signature avec un nouvel équipementier: la Société INTERSPORT. Ce choix du Comité de Direction sæxplique par la représentativité ddNTERSPORT (22 magasins présents en Centre-Ouest), mais aussi par les propositions financières et matérielles.

Pôle 8. Démarche qualité Ë Développement durable et actions citoyennes : Responsable Laurent LARBALETTE

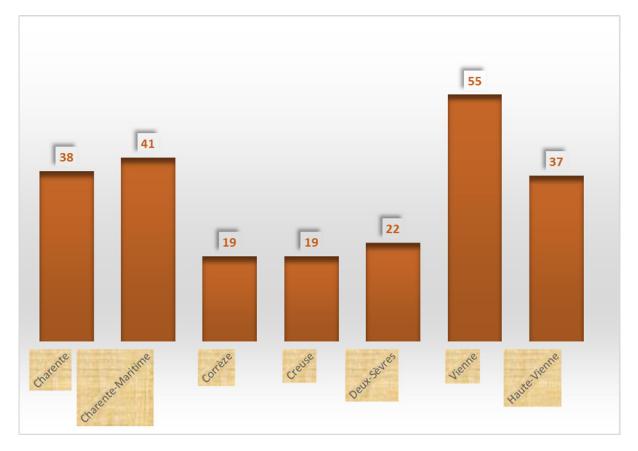
Le pôle 8, bien épaulé par le Conseil régional de lo thique et des valeurs éducatives, a concentré ses actions sur la promotion et la compagnement des Districts dans la mise en place du Programme Educatif Fédéral (PEF).

Il a notamment sollicité les Districts afin que soit désigné un dirigeant référent en charge du suivi du PEF dans chaque département. En complément du travail effectué par les équipes techniques de la Ligue et les CDFA dans les Districts, le Pôle 8 a veillé à coordonner les actions des référents des Districts notamment pour assurer une remontée diprormations cohérentes quant aux actions effectuées par les clubs adhérents au PEF.

A fin mai 2015, 220 clubs (contre 129 la saison dernière) sœtaient engagées et avaient reçu les supports pédagogiques, 11 autres clubs sœtaient inscrits sur FOOTCLUBS plus tardivement. Ces derniers participeront à une réunion de présentation du programme organisée par leur District et se verront remettre les outils permettant de structurer leurs actions auprès de leurs jeunes licenciés dès le début de la saison prochaine.



Graphique. Nombre de PEF au 31 août 2016



Lopbjectif du Programme Educatif Fédéral est de permettre à tous les clubs de développer auprès de leurs jeunes de façon structurée et cohérente les vertus éducatives du football par loutilisation doputils complémentaires de qualité mis à disposition des éducateurs et des dirigeants.

Le kit pédagogique, remis par le District d'appartenance, comprend :

- un classeur (dont une affiche comprise),
- 9 exemplaires des "Incollables du Foot".

Réunion décentralisée É Programme Educatif Fédéral

Dans sa logique de déploiement du « Programme Educatif Fédéral », la Fédération Française de Football a organisé une réunion de travail décentralisée qui sœst déroulée à Puymoyen. Ce temps de rencontre sœst tenu sur le format dœune journée de rassemblement (de 10h à 17h) et a été dispensé par un duo de collaborateurs issus du groupe de travail « PEF ».

Les trios de référents éducatifs régionaux, départementaux et les jeunes volontaires en service civique travaillant sur la thématique du PEF dans les Districts appartenant aux Ligues do Aquitaine et du Centre-Ouest. Au total, ce sont plus de 50 personnes qui ont participé à ces travaux.

Pour rappel, au programme de cette journée, une première partie consacrée à une séance plénière au sujet des actualités du PEF et accompagnée don point doétape local. Dans un second temps, ont été mis en place des ateliers de travail sur les thèmes du déploiement, de loanimation, doéchanges autour du dispositif « Service Civique », de la valorisation et de la communication autour du PEF. Loensemble de ces travaux ont permis de faire valoir lontérêt que revêt le déploiement du PEF.

Un recensement des bonnes pratiques et suggestions, a été effectué à loccasion de ces ateliers afin de proposer une feuille de route pour la saison 2016/2017.

Elles peuvent être résumées ainsi :

Atelier 1 : déploiement et suivi du PEF

- Définir une stratégie régionale du PEF en collaboration avec les référents éducatifs
- Créer une commission régionale du PEF
- Sensibiliser les élus au sujet des services civiques



- ♣ Fidéliser les clubs qui sont déjà engagés dans le PEF
- ♣ Définir un engagement annuel au PEF en lien avec le « LABEL Jeunes »
- 4 Inscrire le PEF dans les ordres du jour des comités directeurs (district, ligue, club etco)

Atelier 2: animation du PEF

- 4 Redéfinir le rôle et les missions du référent PEF et lonscrire dans un organigramme
- Programmer des réunions autour du PEF (réunions techniques, comité directeur, AG etco)
- Elaborer un plan daction sur la saison au sujet du PEF (le classeur comme base de travail)
- 🖶 Identifier les messages « fondamentaux » à relayer au quotidien par les éducateurs
- Profiter des stages vacances pour inclure le PEF
- ♣ Communiquer autour du PEF (ex : Panneau daffichage du club)
- ♣ Evaluer lœcquisition des compétences (par catégorie) via des réunions bilans avec tous les éducateurs du club

Atelier 3 : agrément collectif service civique

- ♣ Créer du lien entre les Services Civiques avec lœnsemble des structures qui accueillent des jeunes (optique déchange et de partage).
- 🕌 Créer un catalogue doctions « terrain » alimenté par les jeunes volontaires (diffusion à loensemble des clubs).

Atelier 4: valorisation et communication autour du PEF

- Faire connaître le PEF via lænsemble des outils de communication disponibles : réunion, email, site internet, presse, radio, réseaux sociaux etco
- 🕌 Identifier un « parrain » du PEF
- Associer un partenaire « local » à toutes actions menées autour du PEF
- Prévoir des dotations FFF pour valoriser le PEF

Le facteur clé de réussite du Programme Educatif Fédéral se trouve dans lædhésion de tous les dirigeants et éducateurs des clubs comptant des jeunes licenciés. Quals soient ici remerciés pour leur engagement et leur dévouement.

Conseil régional de l'Ethique et des Valeurs Educatives E Animateur Gille EDME

La Commission « Ethique et Valeurs Educatives » a diversifié ses actions sur cet exercice.

Dès le mois d'octobre 2015, tous les Districts ont bénéficié de mesures « FARE « (Football Against Racism in Europe) sur des matchs de ligue Honneur ou Promotion d'honneur.

Sur le plan national, les Chamois Niortais et le Limoges Football club ont également mis en place ce type d'actions.

La principale mission de la Commission a été de désigner des délégués de l'éthique sur des matches sensibles. Il en ressort que 50 rencontres ont été observées ce qui a eu un effet particulièrement positif sur le bon déroulement des matches (à l'exception de deux rencontres qui ont connu des incidents).

Cette même Commission a veillé à l'application du carton « vert » qui s'est substitué le temps d'un week-end au carton « bleu » à l'occasion des finales U15 à NIORT ST FLORENT et U13 PITCH à JARNAC.

Elle a en outre instruit des dossiers visant des comportements répréhensibles de dirigeants ou de joueurs et jugé utile de les transmettre à la Commission de discipline.

Elle a enfin souhaité récompenser lors du Challenge du Fair-Play au FUTUROSCOPE celles et ceux qui ont fait preuve de civisme dans le cadre de l'action « Bravo l'Ethique ».

Comment alors ne pas constater que la Commission a joué pleinement son rôle au cours de l'actuelle mandature prouvant s'il en est besoin qu'elle a toute sa place au sein de la Grande Ligue.

Sans oublier les bénévoles et licenciés qui portent avec nous les valeurs du football : Plaisir . Respect . Engagement . Tolérance et Solidarité (PRETS).



En 2015 E 2016, la Ligue du Centre-Ouest a perdu des Amis fidèles :

- Louis DAVID E Président donneur du District de la Vienne.
- 🖶 Jean-Claude CROUZIT . Vice-Président dononneur et Trésorier général de la Ligue du Centre-Ouest pendant 35
- 🖶 Christian GUY Ë Trésorier Général du District de la Creuse et membre du Comité de Direction de la Lique du Centre-Ouest.
- # René WITTERSHEIM . Vice-Président donneur du District de la Vienne.
- ♣ Jacques LAHITTE . Ancien C.T.R. de la Ligue du Centre-Ouest.
- 4 Daniel FAISANT Ë Ancien Président de la Commission départementale doArbitrage de la Creuse.
- ♣ Jean PAREDES . Ancien Président de l
 ♠ S. ANGOULEME.
- 4 René PAQUEREAU Ë Ancien Président du F.C. BRESSUIRE.
- 4 Joël VAREILLE É Ancien membre du Comité de direction de la Ligue du Centre-Ouest et de la Section régionale de ldJ.N.A.F.
- 🖶 Fernand VIERA TEIXEIRA Ë Président de IdA.S. PORTUGAIS de TULLE.
- ♣ Georges GIRARD . Membre dφonneur du District des Deux-Sèvres.
 ♣ Claude ROUAULT . Ancien membre de la C.D.A. de la Vienne
- ♣ René LALU . Membre dononneur du District des Deux-Sèvres . Président honoraire de la Commission départementale do Arbitrage des Deux-Sèvres.

Vous lœurez constaté, la saison 2015/2016 a été marquée par des évènements importants, surtout par la mise en place de la réforme territoriale, imposée par lætat, et son corollaire, la disparition de point de vue juridique de la Lique du Centre-Ouest de Football alors quœlle scapprête à fêter un siècle de football en 2019.

Ce rapport dactivités aura été donc le dernier rédigé par votre serviteur en tant que Secrétaire Général de la Lique du Centre-Ouest avec nos deux belles Régions du Limousin et du Poitou-Charentes.

Depuis le début de la mandature, le Président Henri MONTEIL et son Comité de Direction se sont attachés, avec détermination, à mettre en %uvre toutes les actions inscrites dans le plan doaction que vous avez voté et validé en juillet 2012. Nous avons toujours été au service des clubs et du football amateur et sommes fiers des efforts que nous avons développés durant cette mandature et les mandatures précédentes.

Le 1er octobre 2016, un cycle va sœchever. Vous serez sollicités pour valider les statuts de la future Ligue. Une nouvelle Lique verra le jour ; elle sera le fruit de la fusion entre la Lique du Centre-Ouest et la Lique de Aquitaine. Elle comptera 12 Districts et plus de 190 000 licenciés et sera la plus importante en terme de superficie. Le Comité de Direction, élu en juillet 2012, continuera sa mission jusquoau 21 janvier 2017. A cette date, vous allez être appelés à élire la future équipe dirigeante de la nouvelle Ligue.

Dopres et déjà, je veux remercier tous mes collègues élus et cooptés du Comité de Direction pour le travail important effectué lors de cette saison et tout au long de la mandature, et au premier dœntre eux, notre Président Henri MONTEIL.

Je ne pourrai pas terminer ce rapport moral sans adresser mes chaleureux remerciements à :

- 4 Vous toutes et tous, les bénévoles, qui oeuvraient quotidiennement pour le développement du football,
- 4 Au District de la Vienne pour lorganisation de la Assemblée Générale.
- 🖶 La Municipalité de TERCE et au club de la M.M.S. POUILLE TERCE (3^{ème} Division du District) pour leur aide précieuse et leur parfaite collaboration pour la réussite de cette Assemblée Générale,
- Tous les élus et bénévoles des commissions régionales et des clubs pour leur dévouement,
- 4 Tous les salariés de notre Ligue pour leur collaboration efficace et responsable et plus particulièrement à son Directeur Général Bruno PRECIGOU qui fera valoir ses droits à la retraite en janvier 2017 bien méritée après plus de 3 décennies à la tête de la direction de la Ligue du Centre-Ouest.

A toutes et à tous, je vous souhaite une bonne Assemblée Générale. Que les débats soient fructueux et constructifs.

Le Secrétaire Général, Stéphane BASQ



9

Examen des propositions de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

TEXTE ACTUEL

Art 18. Ë Equipes réserves

Les clubs participant aux Championnats de France Professionnels, Championnats Nationaux et Championnats Régionaux Seniors masculins doivent engager au moins une équipe réserve (recommandé également en 1ère Division de District). A défaut, le club est rétrogradé en compétition départementale.

En ce qui concerne les clubs dont læquipe première féminine évolue en championnat féminin de D1 ou de D2, il y a lieu dæppliquer les dispositions prévues à lærticle 9 du règlement des championnats nationaux.

Art 19. Ë Obligations en matière darbitrage

1/ Nombre d'arbitres :

Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de la Ligue ne peut être inférieur à :

- Ligue 1 : 10 arbitres dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs.
- Ligue 2 : 8 arbitres dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 5 arbitres majeurs.
- National 6 arbitres dont 3 arbitres majeurs
- CFA, CFA2 : 5 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Honneur : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Division d'Honneur Régionale : 3 arbitres dont 1 arbitre maieur
- PH, PL et 1ère Division district : 2 arbitres dont 1 arbitre maieur.
- Autres divisions District, Championnat Régional de Football Entreprise : 1 arbitre
- Championnat Féminin de Division 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur
- Championnat de France Futsal D1 : 2 arbitres dont 1 maieur
- Championnat de France Futsal D2 : 1 arbitre
- Autres championnats nationaux ou régionaux féminins : 1 arbitre
- Championnat Régional Futsal : le club doit compter dans son effectif au moins 1 arbitre ayant la qualification futsal.
- Clubs de jeunes : 1 arbitre (JA recommandé)
 L'âge s'apprécie au 1er Janvier de la saison en cours.
 Les très jeunes arbitres et les arbitres auxiliaires n'entrent pas dans le décompte des obligations.

En outre, chaque club désigne en son sein un licencié, comme "référent en arbitrage".

NOUVEAU TEXTE PROPOSE

Art 18. Ë Equipes réserves

Les clubs participant aux Championnats de France Professionnels, Championnats Nationaux et Championnats Régionaux Seniors masculins doivent engager au moins une équipe réserve (recommandé également en 1ère Division de District). A défaut, le club est rétrogradé en compétition départementale.

En ce qui concerne les clubs dont læquipe première féminine évolue en championnat féminin de D1 ou de D2, il y a lieu dæppliquer les dispositions prévues à lærticle 9 8 du règlement des championnats nationaux féminins.

Art 19. Ë Obligations en matière darbitrage

1/ Nombre d'arbitres :

Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de la Ligue ne peut être inférieur à :

- Ligue 1 : 10 arbitres dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs.
- Ligue 2 : 8 arbitres dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 5 arbitres majeurs.
- National 6 arbitres dont 3 arbitres majeurs
- CFA, CFA2: 5 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Honneur : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Division d'Honneur Régionale : 3 arbitres dont 1 arbitre majeur
- PH, PL et 1ère Division district : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur.
- Autres divisions District, Championnat Régional de Football Entreprise : 1 arbitre
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre maieur
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre
- Championnat de France Futsal D1 : 2 arbitres dont 1 majeur
- Championnat de France Futsal D2 : 1 arbitre
- Autres championnats nationaux ou régionaux féminins
 : 1 arbitre
- Championnat Régional Futsal : le club doit compter dans son effectif au moins 1 arbitre ayant la qualification futsal.
- Clubs de jeunes: 1 arbitre (JA recommandé)
 L'âge s'apprécie au 1er Janvier de la saison en cours.
 Les très jeunes arbitres et les arbitres auxiliaires n'entrent pas dans le décompte des obligations.
 En outre, chaque club désigne en son sein un licencié, comme "référent en arbitrage".

2/ sans changement. 2/ sans changement



3/ Sanctions financières :

a) Première saison d'infraction, par arbitre manquant :

- Ligue 1 et 2:600 euros - National: 400 euros - CFA et CFA2: 300 euros

- Division 1 Nationale Féminine : 180 euros

- Autres Divisions Nationales Féminines : 140 euros

- Championnat de France Futsal D1 : 180 euros - Championnat de France Futsal D2 : 140 euros

- Honneur : 180 euros

- Division d'Honneur Régionale : 140 euros

- PH, PL, 1ère Division : 120 euros

- Autres divisions de District, Championnats régionaux de Football entreprise, championnat régional et Féminins : 50 euros

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées

d) quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées

4 à 6/ sans changement

Art 20. ËTerrains et installations sportives

1 à 4/ sans changement

5/ Lautilisation en compétition daun terrain stabilisé est soumise à un accord préalable de la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives (CRTIS), après avis de la Commission Départementale des Terrains et Infrastructures Sportives (CDTIS), transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives. Lautilisation, en compétition officielle doun tel terrain, est indiquée sur le site officiel de la Ligue ou du District dans la rubrique « championnats, coupeõ » et dans Footclubs dans la rubrique « compétitions ». Si ce terrain est utilisé comme terrain de repli, alors que loinformation not pu être donnée comme ci-dessus, le club recevant doit en informer le club visiteur afin que celui-ci puisse préparer un équipement adapté à une telle surface.

5/ bis II est rappelé quæn application du Titre 1 art. 1.1.4. du Règlement des Terrains et Installations Sportives quoun tel terrain ne peut en aucun cas permettre un classement en niveau 1 à 4.

6 à 8/ sans changement

Art. 21 E Encadrement technique

1/ Equipes Régionales Seniors Masculines :

a) Les obligations de diplôme, les possibilités de contracter (ou bénévolat), les dérogations. interdictions de cumul, la désignation de læntraîneur en ce qui concerne les clubs disputant les championnats de Division de de Division de Honneur Régionale sont reprises aux articles 12 et 13 du Statut des

3/ Sanctions financières :

a) Première saison d'infraction, par arbitre manquant :

- Ligue 1 et 2 : 600 euros - National: 400 euros - CFA et CFA2: 300 euros

- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180

 - Autres Divisions Nationales Féminines Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 euros

- Championnat de France Futsal D1 : 180 euros

- Championnat de France Futsal D2 : 140 euros

- Honneur : 180 euros

- Division d'Honneur Régionale : 140 euros

- PH, PL, 1ère Division : 120 euros

- Autres divisions de District, Championnats régionaux de Football entreprise, championnat régional Futsal et Féminins : 50 euros

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées

d) quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées

4 à 6/ sans changement

Art 20. ËTerrains et installations sportives

1 à 4/ sans changement

5/ Lautilisation en compétition dan terrain stabilisé est soumise à un accord préalable de la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives (CRTIS), après avis de la Commission Départementale des Terrains et Infrastructures Sportives (CDTIS), transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives. Lautilisation, en compétition officielle doun tel terrain, est indiquée sur le site officiel de la Ligue ou du District dans la rubrique « championnats, coupeõ » et dans Footclubs dans la rubrique « compétitions ». Si ce terrain est utilisé comme terrain de repli, alors que lonformation no pu être donnée comme ci-dessus, le club recevant doit en informer le club visiteur afin que celui-ci puisse préparer un équipement adapté à une telle surface.

5/ bis II est rappelé quæn application du Titre 1 art. 1.1.4. du Règlement des Terrains et Installations Sportives quoun tel terrain ne peut en aucun cas permettre un classement en niveau 1 à 4.

6 à 8/ sans changement

Art. 21 E Encadrement technique

1/ Equipes Régionales Seniors Masculines :

a) Les obligations de diplôme, les possibilités de contracter (ou bénévolat), les dérogations, interdictions de cumul, la désignation de læntraîneur en ce qui concerne les clubs disputant les championnats de Division de de Division de Honneur Régionale sont reprises aux articles 12 et 13 du Statut des

Spécial A.G. Ë LCO FOOT 🍂 🎀

Educateurs et Entraîneurs de Football.

Ces clubs doivent disposer:

Pour la Division ddHonneur :

dun entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de léquipe

doun entraîneur titulaire au minimum du DEF (ou BE1 en cas de dérogation), entraîneur principal de loéquipe jusquoquu 25 Avril 2017

· Pour la DHR:

dqun entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de lœquipe

doun entraîneur titulaire au minimum du BE1, entraîneur principal de loéquipe jusquoau 25 Avril 2017

b) Les clubs de Promotion d'Honneur doivent disposer pour assurer læncadrement de leur équipe :

d'un éducateur titulaire du diplôme BMF (sauf dérogation), entraîneur principal de lœ́quipe, à jour de sa licence Technique Régional

dun éducateur titulaire au minimum du BE1, entraîneur principal de léquipe jusqua 25 Avril 2017

Mesure dérogatoire: les clubs accédant à cette division pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme décart) est requise, peuvent utiliser les services de léducateur qui leur a permis deaccéder à cette division tant que aura la responsabilité complète de léquipe

c) Les clubs de Promotion de Ligue doivent disposer pour encadrer leur équipe :

dun éducateur titulaire au minimum du CFF3, entraîneur principal de luéquipe, à jour de sa licence éducateur fédéral.

Cet encadrement est recommandé pour les équipes évoluant en 1^{ère} Division de District.

3/ Equipes Féminines Seniors

a) Le club dont loéquipe participe au Championnat de Division dolHonneur doit disposer pour assurer loencadrement de son équipe :

dqn(e) édcuateur (trice) titulaire au minimum dqn diplôme de CFF3, entraîneur principal de lœquipe, à jour de sa licence Educateur Fédéral ou à titre provisoire dqne licence « Animateur Fédéral » délivrée dans les conditions reprises au Titre 4 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football.

Le non-respect de cette obligation, outre les sanctions prévues au point 4 ci-après, entraîne lighterdiction

Educateurs et Entraîneurs de Football.

Ces clubs doivent disposer :

Pour la Division de Honneur :

dun entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de luéquipe

doun entraîneur titulaire au minimum du DEF (ou BE1 en cas de dérogation), entraîneur principal de loéquipe jusquoau 25 Avril 2017 2018

• Pour la DHR:

doun entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de loéquipe

dan entraîneur titulaire au minimum du BE1, entraîneur principal de laéquipe jusquau 25 Avril 2017 2018

- **b)** Les clubs de Promotion d'Honneur doivent disposer pour assurer læncadrement de leur équipe :
- d'un éducateur titulaire du diplôme BMF (sauf dérogation), entraîneur principal de lœ́quipe, à jour de sa licence Technique Régional
- doun éducateur **entraîneur** titulaire au minimum du BE1, entraîneur principal de loéquipe jusquoau 25 Avril 2017

Mesure dérogatoire: les clubs accédant à cette division pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme dœcart) est requise, peuvent utiliser les services de lœducateur qui leur a permis dæccéder à cette division tant quœq aura la responsabilité complète de læquipe.

Cette dérogation nécessite, de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt dune demande formelle à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football. Ce nuest quaprès délivrance officielle de la dérogation par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football que celle-ci sapplique.

c) Les clubs de Promotion de Ligue doivent disposer pour encadrer leur équipe :

donn éducateur titulaire au minimum du CFF3, entraîneur principal de loéquipe, à jour de sa licence éducateur fédéral ou à titre provisoire de licence « Animateur Fédéral » délivrée dans les conditions reprises au Titre 4 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football.

Cet encadrement est recommandé pour les équipes évoluant en 1^{ère} Division de District.

3/ Equipes Féminines Seniors

a) Le club dont loéquipe participe au Championnat de Division dolHonneur doit disposer pour assurer loencadrement de son équipe :

doun(e) édcuateur (trice) titulaire au minimum doun diplôme de CFF3, entraîneur principal de loéquipe, à jour de sa licence Educateur Fédéral ou à titre provisoire doune licence « Animateur Fédéral » délivrée dans les conditions reprises au Titre 4 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football.

Le non-respect de cette obligation, outre les sanctions prévues au point 4 ci-après, entraîne lignterdiction



daccéder à la phase daccession nationale, daccéder au Championnat de France de D2 à loissue de la saison, si lœducateur (trice) en charge de lœquipe næst pas titulaire, au minimum, du Module de Certificat Fédéral 3 (CFF3).

b) et c) sans changement

4/ Sanctions sportives et financières

a) les clubs désignés au point 1-b doivent être en règle avec ce règlement, au plus tard le 15 Novembre de la saison en cours.

Passée cette date et après examen des situations particulières, la Commission Régionale Technique du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football procèdera à lapplication des sanctions financières et sportives suivantes:

- 1ère année : 50" par match en situation irrégulière

- 2ème année : tarif doublé - 3^{ème} année : tarif triplé

- 4ème année et au-delà : tarif quadruplé

De plus, à loissue de la 2ème année doinfraction, le club se verra interdire laccession en fin de saison de son équipe concernée par lopbligation si elle y a gagné sa place sportivement.

b) Les clubs désignés aux points 1-c), 2 et 3 ci-dessus, doivent être en règle avec ce règlement, au plus tard le 15 novembre de la saison en cours.

Passée cette date et après examen des situations particulières, la Commission Régionale Technique du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football procèdera à l'application des sanctions financières et sportives suivantes dont le tarif de base est constitué par un bon de formation déducateur pour le stage « CFF3 » par éducateur manquant, adressé au club non en règle et facturé au tarif en vigueur pour la saison en cours.

- 1ère année : tarif simple ;
- 2ème année : tarif doublé ;
- 3ème année : tarif triplé ;
- 4ème année et au-delà : tarif quadruplé. De plus, de ces sanctions financières, le club se verra interdire laccession en fin de saison de son équipe concernée par lopbligation si elle y a gagné sa place sportivement.

Néanmoins, pour un club en infraction, la sanction financière sera minorée du montant du stage si le club présente, dans loannée doinfraction, un candidat ayant lænsemble de la formation. Toutefois, lainterdiction daccéder à la D2 Féminine pour un club de DH scapplique dans les conditions prévues au point 3 a) ci-dessus.

5/ sans changement

Art 22. É Accompagnateurs - Banc de touche

daccéder à la phase daccession nationale, daccéder au Championnat de France de D2 à lissue de la saison, si loéducateur (trice) en charge de loéquipe noest pas titulaire, au minimum, du Module de Certificat Fédéral 3 (CFF3).

b) et c) sans changement

4/ Sanctions sportives et financières

a) les clubs désignés au point 1-b doivent être en règle avec ce règlement, au plus tard le 15 Novembre de la saison en cours.

Passée cette date et après examen des situations particulières, la Commission Régionale Technique du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football procèdera à lapplication des sanctions financières et sportives suivantes:

- 1ère année saison: 50" par match en situation irrégulière
- 2ème année saison : tarif doublé - 3^{ème} année saison : tarif triplé
- 4ème année saison et au-delà : tarif quadruplé

De plus, à loissue de la 2ème année saison doinfraction, le club se verra interdire laccession en fin de saison de son équipe concernée par lopbligation si elle y a gagné sa place sportivement.

b) Les clubs désignés aux points 1-c), 2 et 3 ci-dessus, doivent être en règle avec ce règlement, au plus tard le 15 novembre de la saison en cours.

Passée cette date et après examen des situations particulières, la Commission Régionale Technique du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football procèdera à l'application des sanctions financières et sportives suivantes dont le tarif de base est constitué par un bon de formation déducateur pour le stage « CFF3 » par éducateur manquant, adressé au club non en règle et facturé au tarif en vigueur pour la saison en cours.

- 1ère année saison : tarif simple ;
- 2ème année saison : tarif doublé ;
- 3ème année-saison : tarif triplé ;
- 4ème année saison et au-delà : tarif quadruplé.

De plus, de outre ces sanctions financières, le club se verra interdire loaccession en fin de saison de son équipe concernée par lopbligation si elle y a gagné sa place sportivement.

Néanmoins, pour un club en infraction, la sanction financière sera minorée du montant du stage si le club présente, dans lænnée doinfraction, un candidat ayant effectué lænsemble de la formation. Toutefois, lanterdiction daccéder à la D2 Féminine pour un club de DH sapplique dans les conditions prévues au point 3 a) ci-dessus.

5/ sans changement

Art 22. É Accompagnateurs - Banc de touche



1/ sans changement

2/ Equipe senior régionale (DH à PL masculine et DH et DHR Féminine) :

Les éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau « bénévole » de ces équipes soumises à obligations, devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres officielles. Leur nom doit être mentionné, à ce titre, sur la feuille de match sur présentation de leur licence.

Deux autres personnes peuvent prendre place sur le banc. Elles doivent être titulaires, pour lœune dœune licence Dirigeant et pour lœutre dœune licence Dirigeant ou Educateur ou Entraîneur.

En cas de non-respect de lopbligation visant loéducateur ou loentraîneur, et ce pour les clubs évoluant en DH et DHR, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football fera application des dispositions de loanticle 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football.

Toute absence de londucateur ou de lontraîneur doit être signalée par écrit, fax ou messagerie à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football

3/ Equipe de jeunes régionale U13 à U19 masculines

Les éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau « bénévole » de ces équipes soumises à obligations, devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres officielles. Leur nom doit être mentionné, à ce titre, sur la feuille de match sur présentation de leur licence.

Une autre personne peut prendre place sur le banc. Elle doit être titulaire donne licence Dirigeant et ou donne licence Educateur ou donne licence Entraîneur.

Art 23. Ë Equipes de Jeunes (masculines et féminines)

1 à 4/ sans changement

5/ Les clubs féminins participant aux championnats régionaux sont soumis aux obligations ci après :

- a) Clubs dont lœquipe première participe aux Championnats Féminins D1 et D2
- se reporter à larticle 8 des Règlements des Championnats Nationaux

b et c) sans changement

- d) autres équipes féminines évoluant à 11
- une Ecole Féminine de Football labellisée Ligue du Centre-Ouest (recommandé)

Ces dispositions doivent être remplies à la date indiquée au point 9 ci-après pour que le club accède au championnat interrégional.

1/ sans changement

2/ Equipe senior régionale (DH à PL masculine et DH et DHR Féminine) :

Les éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau « bénévole » de ces équipes soumises à obligations, devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles (Championnat et Coupe). Leur nom doit être mentionné, à ce titre, sur la feuille de match sur présentation de leur licence.

Deux autres personnes peuvent prendre place sur le banc. Elles doivent être titulaires, pour loune doune licence Dirigeant et pour loutre doune licence Dirigeant ou Educateur ou Entraîneur.

En cas de non-respect de lopbligation visant loéducateur ou loentraîneur, et ce pour les clubs évoluant en DH et en DHR, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football fera application des dispositions de loarticle 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football.

Toute absence de léducateur ou de lentraîneur doit être signalée par écrit, fax ou messagerie à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football

3/ Equipe de jeunes régionale U13 à U19 masculines

Les éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau « bénévole » de ces équipes soumises à obligations, devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres officielles (Championnat et Coupe). Leur nom doit être mentionné, à ce titre, sur la feuille de match sur présentation de leur licence.

Une autre personne peut prendre place sur le banc. Elle doit être titulaire donne licence Dirigeant et ou donne licence Educateur ou donne licence Entraîneur.

Art 23. Ë Equipes de Jeunes (masculines et féminines)

1 à 4/ sans changement

5/ Les clubs féminins participant aux championnats régionaux sont soumis aux obligations ci après :

- a) Clubs dont léquipe première participe aux Championnats de France Féminins D1 et D2
- se reporter à lærticle 8 des Règlements des Championnats de France Féminins D1 et de D2

b et c) sans changement

- d) autres équipes féminines évoluant à 11
- une Ecole Féminine de Football labellisée Ligue du Centre-Ouest (recommandé)

Ces dispositions doivent être remplies à la date indiquée au point 9 ci-après pour que le club accède au championnat interrégional.

e) Ces dispositions doivent être remplies, à la date indiquée au point 9 ci-après

6 et 7/ sans changement



8/ Des ententes, constituées suivant les dispositions de l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. peuvent permettre aux clubs de satisfaire à lφbligation de présenter des équipes de jeunes dans les conditions prévues aux points 1 à 3 et 5c ci-dessus pour les catégories concernées à condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants, à défaut aucun des clubs nœst en règle.

Les ententes peuvent être constituées pour participer aux compétitions U19, U18, U17, U16, U15 et U14 organisées par la Ligue et les Districts pour les compétitions à 11 et dans les compétitions U13 et U11 organisées par la Ligue ou les Districts pour les équipes à 8.

Pour chaque équipe à 11 constituée en entente, un minimum de six (6) joueurs, dans les catégories donge concernées, devra être licencié dans le club soumis à obligation en tenant compte au besoin de la mixité pour la catégorie U15 et U14.

Pour chaque équipe à 8 constituée en entente, un minimum de quatre (4) joueurs, dans les catégories dage concernées, devra être licencié dans le club soumis à obligation en tenant compte au besoin de la mixité.

Catégories retenues pour les diverses compétitions :

- U19 (catégories dage U19-U18) : 6 joueurs minimum.
- U18 (catégories dage U18-U17) : 6 joueurs minimum
- U17 (catégories dage U17-U16) : 6 joueurs minimum.
- U15 (catégories dage U15-U14-U15F-U14F) : 6 joueurs(es) minimum.
- U14 (catégorie doipe de joueurs U14-U13 et U15F-U14F-U13F) : 6 joueurs(es) minimum
- U13 (catégories doige U13-U12-U13F-U12F) : 4 joueurs(es) minimum.
- U11 (catégories dage U11-U10-U11F-U10F) : 4 joueurs(es) minimum.

La participation des ententes est autorisée en championnats régionaux Promotion donneur et Honneur U19, U18, U17, U16, U15 et U14 ainsi quæn championnat régional U13. Ces ententes ne peuvent accéder aux championnats nationaux.

Une entente, ainsi constituée, doit soumettre, pour acceptation, à la Ligue pour les championnats de Ligue, au District pour les championnats de district, le nom des clubs constituant cette entente

9/ sans changement

Article 27.

1/ Tout club ayant acquitté ses cotisations mais ne participant pas aux épreuves officielles ou les ayant abandonnées, sera considéré comme étant en non-activité fédérale.

Les conditions de non-activité totale ou partielle sont définies aux articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.

8/ Des ententes, constituées suivant les dispositions de l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. peuvent permettre aux clubs de satisfaire à lopbligation de présenter des équipes de jeunes dans les conditions prévues aux points 1 à 3 et 5c ci-dessus pour les catégories concernées à condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants, à défaut aucun des clubs noest en règle.

Les ententes peuvent être constituées pour participer aux compétitions U19, U18, U17, U16, U15 et U14 organisées par la Ligue et les Districts pour les compétitions à 11 et dans les compétitions U13 et U11 organisées par la Ligue ou les Districts pour les équipes à 8.

Pour chaque équipe à 11 constituée en entente, un minimum de six (6) joueurs, dans les catégories dage concernées, devra être licencié dans le club soumis à obligation en tenant compte au besoin de la mixité pour la catégorie U15 et U14.

Pour chaque équipe à 8 constituée en entente, un minimum de quatre (4) joueurs, dans les catégories dage concernées, devra être licencié dans le club soumis à obligation en tenant compte au besoin de la mixité.

Catégories retenues pour les diverses compétitions :

- U19 (catégories dage U19-U18) : 6 joueurs minimum.
- U18 (catégories dage U18-U17) : 6 joueurs minimum
- U17 (catégories dage U17-U16) : 6 joueurs minimum.
- U16 (catégories dage U16-U15): 6 joueurs minimum.
- U15 (catégories dage U15-U14-U15F-U14F) : 6 joueurs(es) minimum.
- U14 (catégorie dage de joueurs U14-U13 et U15F-U14F-U13F) : 6 joueurs(es) minimum
- U13 (catégories donge U13-U12-U13F-U12F) : 4 joueurs(es) minimum.
- U11 (catégories donge U11-U10-U11F-U10F) : 4 joueurs(es) minimum.

La participation des ententes est autorisée en championnats régionaux Promotion dd Honneur et Honneur U19, U18, U17, U16, U15 et U14 ainsi quæn championnat régional U13. Ces ententes ne peuvent accéder aux championnats nationaux.

Une entente, ainsi constituée, doit soumettre, pour acceptation, à la Ligue pour les championnats de Ligue, au District pour les championnats de district, le nom des clubs constituant cette entente

9/ sans changement

Art 27.

1/ Tout club ayant acquitté ses cotisations mais ne participant pas aux épreuves officielles ou les ayant abandonnées, sera considéré comme étant en non-activité fédérale.

Les conditions de non-activité totale ou partielle sont définies aux articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.



2/ Tout club étant resté plus dune saison non à jour de ses cotisations, ou étant demeuré trois saisons sans activité officielle, sera radié et considéré comme un club nouveau en cas de nouvelle affiliation après règlement des sommes dues avant la radiation.

3/ Les conditions de radiation sont définies aux articles 42 à 44 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Art 41. Ë Changement de club en période normale

1/ Les joueurs peuvent changer de club une fois dans la période normale, du 1^{er} Juin au 15 Juillet (voir article 92 des RG de la FFF).

La date de prise en compte est celle de lænregistrement de la licence.

Art 42. È Changement de club hors période normale

1/ Les joueurs peuvent changer de club une fois hors période normale, du 16 juillet au 31 janvier (voir article 92 des RG de la FFF). Le club dœccueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir læccord du club quitté, via « Footclubs » avant de saisir la demande de changement de club.

2/ Cependant, certains joueurs peuvent changer de club après le 31 janvier et participer aux compétitions dans les conditions fixées aux articles 43 et 83 des présents règlements et dans les statuts particuliers.

3/ La date prise en compte est celle de lænregistrement de la licence.

4/ La Commission des Mutations de la Ligue doccueil peut toujours se prononcer en cas de refus abusif du club quitté de délivrer son accord.

5/ Le nombre de joueurs mutés hors période normale pouvant figurer sur la feuille de match est spécifié à l'article 90 des présents règlements.

6/ Cas particuliers:

a/ Joueurs issus de clubs dissous, radiés ou en non-activité (Article 117. B des RG de la F.F.F.)

b/ Joueurs issus de clubs fusionnés (Article 117. E des RG de la F.F.F.)

c/ Joueurs amateurs signant un contrat (Article 117. F ou G des RG de la F.F.F.)

d/ Joueurs signant dans un club nouvellement affilié (article 117. D des RG de la FFF)

Article 67. Accessions - Descentes

1/ sans changement

2/ Tout club étant resté plus donne saison non à jour de ses cotisations, ou étant demeuré trois deux saisons sans activité officielle, sera radié et considéré comme un club nouveau en cas de nouvelle affiliation après règlement des sommes dues avant la radiation.

3/ Les conditions de radiation sont définies aux articles 42 à 44 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Article 41 Ë Périodes de changement de club 1/ Les joueurs peuvent changer de club durant deux périodes distinctes (voir article 92 des RG de la FFF):

- en période normale du 1er Juin au 15 Juillet
- Hors Période du 16 Juillet au 31 Janvier

Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum deux fois dans la même pratique

2 à 3/ sans changement

4/ Cas particuliers:

a/ Joueurs issus de clubs dissous, radiés ou en non-activité (Article 117. B des RG de la F.F.F.)

b/ Joueurs issus de clubs fusionnés (Article 117. E des RG de la F.F.F.)

c/ Joueurs amateurs signant un contrat (Article 117. F ou G des RG de la F.F.F.)

d/ Joueurs signant dans un club nouvellement affilié (article 117. D des RG de la FFF)

Article 42 - Réservé

Article 67. Accessions - Descentes

1/ sans changement



2/ Dans les compétitions régionales, lorsqu'une équipe qualifiée pour accéder à la division supérieure ne peut accéder dans cette épreuve, elle est remplacée exclusivement par léquipe classée seconde de sa poule. Cette règle s'applique également aux compétitions départementales, sauf si des dispositions particulières ont été adoptées par le District en Assemblée Générale.

Il est précisé quone équipe rétrogradant ne peut être remplacée par une équipe du même club, même si celleci a acquis par son classement le droit à loaccession sauf si des dispositions particulières figurent dans le règlement des compétitions.

3 à 5/ sans changement

Article 70. Vérification des licences

1 à 8/ sans changement

Art 82 bis. Ë Participation des joueurs U17 et joueuses U16F, U17F aux compétitions seniors

1/ sans changement

2/ Joueuses U16F et U17F

Ces joueuses, sous réserve de lapplication de lart. 73.1 des RG de la FFF peuvent évoluer en seniors F dans les limites fixées par le règlement de lappreuve concernée. Leur participation à des compétitions seniors Nationales, de Ligue ou de District est soumise de plus aux dispositions de larticle 73.2 des RG de la FFF. De plus, pour les compétitions départementales, leur participation est autorisée uniquement dans lapquipe première de leur club et dans les limites fixées par le règlement de lappreuve.

Lautorisation de surclassement figure sur la licence sous la forme « Surclassé Art. 73.2 »

2/ Dans les compétitions régionales, lorsqu'une équipe qualifiée pour accéder à la division supérieure ne peut accéder dans cette épreuve, elle est remplacée exclusivement par lœquipe classée seconde de sa poule sauf si des dispositions particulières figurent dans les règlements des compétitions.

Cette règle s'applique également aux compétitions départementales, sauf si des dispositions particulières ont été adoptées par le District en Assemblée Générale. Il est précisé quoune équipe rétrogradant ne peut être remplacée par une équipe du même club, même si celle-ci a acquis par son classement le droit à loaccession sauf si des dispositions particulières figurent dans le règlement des compétitions.

3 à 5/ sans changement

Article 70. Vérification des licences

1 à 8/ sans changement

9/ Pour ce qui concerne les licences des joueurs sous contrat LFP, la consultation par la liste des joueurs licenciés transmise par la LFP ou, à défaut, la présentation par le club de cette liste ou de la licence dématérialisée équivaut à la présentation de la licence originale.

Art 82 bis. E Participation des joueurs U17 et joueuses U16F, U17F aux compétitions seniors

1/ sans changement

2/ Joueuses U16F et U17F

Ces joueuses, sous réserve de lapplication de lart. 73.4 2 des RG de la FFF peuvent évoluer en seniors F en compétitions nationales et régionales dans les limites fixées par le règlement de lappreuve concernée.

Lautorisation de surclassement figure sur la licence sous la forme « Surclassé Art. 73.2 »

b) dans les mêmes conditions de xamen médical qua point a) ci-dessus, ces joueuses, sur décision du Comité de Direction de la LCO, peuvent pratiquer en Seniors F en Compétitions de District, mais uniquement dans la quipe première de leur club et dans les limites fixées par le règlement de la preuve concernée



Article 84 Ë Mixité

1 à 2/ sans changement

Article 90 Ë Nombre de joueurs faisant mutation

1/ sans changement

2/ Le nombre de joueurs titulaires d'une licence "Mutation" pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être augmenté ou diminué dans les conditions fixées par les articles 5 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des Règlements Généraux de la Fédération.

Article 92 Ë Equipes réserves

1 à 5/ sans changement

5bis/ La participation des joueurs U14 au championnat U14 Honneur ou U14 Promotion Honneur leur interdit de prendre part à une rencontre de championnat régional U15 Promotion ddHonneur ainsi quœ une rencontre de championnat départemental U15 lorsque læquipe U14 Honneur ou Promotion ddHonneur ne joue pas le même jour ou le lendemain. Les dispositions du point 2 cidessus sont également applicables à ces mêmes joueurs.

La participation des joueurs U16 au championnat U16 Honneur ou U16 Promotion Honneur leur interdit de prendre part à une rencontre de championnat régional U17 Promotion ddHonneur ainsi quo une rencontre de championnat départemental U17 lorsque logquipe U16 Honneur ou Promotion ddHonneur ne joue pas le même jour ou le lendemain. Les dispositions du point 2 cidessus sont également applicables à ces mêmes joueurs.

La participation des joueurs U18 au championnat U18 Honneur ou U18 Promotion Honneur leur interdit de prendre part à une rencontre de championnat régional U19 inférieur à la Division doHonneur U19 lorsque loéquipe U18 Honneur ou Promotion doHonneur ne joue pas le même jour ou le lendemain. Les dispositions du point 2 ci-dessus sont également applicables à ces mêmes joueurs.

3/ Joueuses U16

Ces joueuses, sous réserve de la pplication des dispositions de la rticle 73.2 des RG de la FFF, peuvent évoluer en Seniors en compétitions nationales dans les conditions fixées par le règlement de la preuve concernée. La utorisation de surclassement figure sur la licence sous la forme « surclassé art 73.2 »

Article 84 Ë Mixité

1 à 2/ sans changement

3/ En outre, les joueuses U16 F appartenant à un Pôle « Espoirs » ou au Pôle « France » peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15

Article 90 E Nombre de joueurs faisant mutation

1/ sans changement

2/ Le nombre de joueurs titulaires d'une licence "Mutation" pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être augmenté ou diminué dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des Règlements Généraux de la Fédération.

Article 92 Ë Equipes réserves

1 à 5/ sans changement

5bis/

- a) La participation, à la dernière rencontre officielle, des joueurs U14 au championnat U14 Honneur ou U14 Promotion Honneur leur interdit de prendre part à une rencontre de championnat régional U15 Promotion de de championnat régional U15 Promotion de partemental U15 lorsque léquipe U14 Honneur ou Promotion de donneur ne joue pas le même jour ou le lendemain. Les dispositions du point 2 ci-dessus sont également applicables à ces mêmes joueurs.
- b) La participation, à la dernière rencontre officielle, des joueurs U16 au championnat U16 Honneur ou U16 Promotion Honneur leur interdit de prendre part à une rencontre de championnat régional U17 Promotion de de championnat régional U17 Promotion de de championnat départemental U17 lorsque léquipe U16 Honneur ou Promotion de lonneur ne joue pas le même jour ou le lendemain. Les dispositions du point 2 ci-dessus sont également applicables à ces mêmes joueurs.
- c) La participation, à la dernière rencontre officielle, des joueurs U18 au championnat U18 Honneur ou U18 Promotion Honneur leur interdit de prendre part à une rencontre de championnat régional U19 inférieur à la Division donneur U19 lorsque loéquipe U18 Honneur ou Promotion doffonneur ne joue pas le même jour ou le lendemain. Les dispositions du point 2 ci-dessus sont également applicables à ces mêmes joueurs.

En ce qui concerne les coupes départementales, les Districts prévoient dans leurs règlements les conditions de participation de ces joueurs, à défaut les dispositions de ce point 5-bis sont applicables

6/ Poules finales

En poule finale pour lattribution doun titre et en matchs de barrage pour la ccession ou la rétrogradation, une équipe réserve doit se conformer aux règlements de la FFF et de la Ligue du Centre-Ouest en ce qui concerne la participation des joueurs.

Toutefois, aucun joueur ayant participé à plus de sept matchs officiels avec des équipes supérieures de son club, disputant des épreuves officielles de compétition nationale, régionale ou départementale, ne peut prendre part à la poule finale

- Art 93. É Nombre de joueurs ou joueuses surclassés -1/ Une équipe disputant une compétition ouverte aux licenciés U14 ne peut compter plus de trois joueurs U13 surclassés.
- 2/ Une équipe disputant une compétition ouverte aux licenciés U12 ne peut compter plus de trois joueurs U11 surclassés.
- 3/ Une équipe disputant une compétition ouverte aux licenciés U8 à U11 ne peut compter plus de trois joueurs (ou joueuses) surclassés au sens de larticle 73 des RG de la FFF.

d) En ce qui concerne les coupes départementales, les Districts prévoient dans leurs règlements les conditions de participation de ces joueurs, à défaut les dispositions de ce point 5-bis, pour les championnats départementaux y compris pour les U18 par assimilation à défaut de championnat départemental U19, sont applicables

6/ Poules finales

En poule finale, pour la tribution doun titre et en matchs de barrage pour loaccession ou la rétrogradation, une équipe réserve doit se conformer aux règlements de la FFF et de la Ligue du Centre-Ouest en ce qui concerne la participation des joueurs.

Toutefois, aucun joueur ayant participé à plus de sept matchs officiels de championnat avec des équipes supérieures de son club, disputant des épreuves officielles de compétition nationale, régionale ou départementale, ne peut prendre part à la poule finale

- Art 93. É Nombre de joueurs ou joueuses surclassés 1/ Une équipe disputant une compétition ouverte aux licenciés U14 ne peut compter plus de trois joueurs U13 surclassés.
- 2/ Une équipe disputant une compétition ouverte aux licenciés U12 ne peut compter plus de trois joueurs U11 surclassés.
- 3/ Une équipe disputant une compétition ouverte aux licenciés U8 à U11 ne peut compter plus de trois joueurs (ou joueuses) surclassés au sens de la ticle 73 des RG de la FFF.
- 1/ Dans les compétitions des catégories U12/U12F à U15/U15F, il peut être inscrit sur la feuille de match :
- un nombre illimité de joueurs de la catégorie dage immédiatement inférieure à la catégorie de la plus élevée de la compétition concernée
- au maximum 3 joueurs de la catégorie de de deux ans inférieure à la catégorie de la plus élevée de la compétition concernée.
- (A titre deexemple, dans une compétition dont la catégorie daige la plus élevée est U14, sont autorisés à participer sans limitation les joueurs U13 et au maximum 3 joueurs U12).

2/ une équipe disputant une rencontre ouverte aux licenciés U8/U8 F à U11/U11F ne peut compter plus de trois joueurs ou joueuses surclassés au sens de Harticle 73 des RG de la FFF.

Art 100. Ë Réclamations - Evocation

1/ sans changement

2/ Evocation

En dehors de toutes réserves nominales, motivées et régulièrement confirmées, ou de toute réclamation, lévocation par la commission compétente, est toujours possible, avant Idnomologation down match, en cas:

de fraude sur l\u00e9dentit\u00e9 d\u00e4n joueur ;

Art 100. Ë Réclamations - Evocation

1/ sans changement

2/ Evocation

En dehors de toutes réserves nominales, motivées et régulièrement confirmées, ou de toute réclamation, lévocation par la commission compétente, est toujours possible, avant Idnomologation down match, en cas: de fraude sur l\u00e4dentit\u00e9 d\u00e4n joueur ;



- de falsification ou de dissimulation au sens de l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération;
- danscription sur la feuille de match, en tant que joueur, dan licencié suspendu ou dan joueur non licencié au sein du club ou dan joueur non licencié.

Le club adverse en reçoit communication par lorganisme gérant la compétition et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti.

Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match. Le décompte des buts du club déclaré vainqueur est précisé à l'article 66.2 des présents règlements.

Le droit dévocation est mis à la charge du club déclaré fautif.

Annexe 1 E Epreuve des Tirs au But

Procédure :

1/ Laproitre choisit le but vers lequel les tirs doivent être exécutés.

2 à 10/ sans changement

11/ A l'exception du cas précédent, seuls les joueurs présents sur le terrain de jeu au terme du match, le cas échéant au terme de la prolongation, peuvent être autorisés à exécuter les tirs au but depuis le point de réparation

- de falsification ou de dissimulation définie au sens de l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération;
- de participation dun joueur non inscrit sur une feuille de match
- dipriscription sur la feuille de match, en tant que joueur, doun licencié suspendu ou doun joueur non licencié au sein du club ou doun joueur non licencié.

Le club adverse en reçoit communication par lorganisme gérant la compétition et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti.

Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match. Le décompte des buts du club déclaré vainqueur est précisé à l'article 66.2 des présents règlements.

Le droit dévocation est mis à la charge du club déclaré fautif.

Annexe 1 E Epreuve des Tirs au But

Procédure :

1/ Larbitre choisit le but vers lequel les tirs doivent être exécutés tire pile ou face pour choisir le but

2 à 10/ sans changement

11/ A l'exception du cas précédent et du cas du joueur temporairement sorti du terrain (ex : blessure), seuls les joueurs présents sur le terrain de jeu au terme du match, le cas échéant au terme de la prolongation, peuvent être autorisés à exécuter les tirs au but depuis le point de réparation.



10 Examen des propositions de modifications aux Règlements des compétitions Régionales

CHAMPIONNAT U14 REGIONAL 2016/2017

.

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Peuvent participer à ces championnats : - Les joueurs de la catégorie d@ge U14 - Les joueurs de la catégorie d@ge U13 (au nombre de 3) - Les joueuses des catégories d@ge U15F et U14F. En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à laprticle 171 des R.G. de la F.F.F.	Peuvent participer à ces championnats : - Les joueurs de la catégorie dage U14 - Les joueurs de la catégorie dage U13 (sans restriction de nombre) - Les joueuses des catégories dage U15F et U14F. En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à larticle 171 des R.G. de la F.F.F.

CHAMPIONNAT U17 REGIONAL 2016/2017

TEXTE ACTUEL NOUVEAU TEXTE PROPOSE Accessions des équipes U17 Promotion d'Honneur Accessions des équipes U17 Promotion d'Honneur au championnat U18 Promotion Honneur au championnat U18 Promotion Honneur 1) Cas ou aucune équipe ne rétrograde du 1 à 2) sans changement Championnat National U17 en championnat U18 Honneur 3) Cas d'un club dont l'équipe est rétrogradée du championnat national U17 alors qu'une équipe U17 Les 11 équipes, classées de la 2ème place à la 6ème place, ainsi que la meilleure équipe classée 7ème des Honneur du même club peut accéder au championnat U18 Honneur. deux poules, en faisant application des dispositions de L'équipe U17 Honneur de ce club est intégrée au larticle 66.5 des R.G. de la L.C.O., accèdent au championnat U18 Promotion Honneur. En cas de championnat U18 PH. Le nombre daccessions d'U17 désistement, il sera fait appel à lœutre équipe classée PH en U18 PH est réduit dans les conditions analogues au point C-2 ci-dessus. Les dispositions 7ème en du point C-2 et du point 3 peuvent se cumuler. faisant application des dispositions de la rticle 66.5 des R.G. de la L.C.O. A défaut, on appliquera la même méthode avec les équipes classées aux 8ème et 9ème places. 2) Cas ou une (ou des équipes) rétrograde(nt) du Championnat National U17 en championnat U18 Honneur Le nombre daccessions est réduit 10, 9 ou 8 équipes en cas de rétrogradation done, deux ou trois équipes du Championnat National U17, en faisant application, si nécessaire, des dispositions de l'article 66.5 des R.G. de la L.C.O. En cas de désistement il sera fait appel à léguipe ou aux équipes non-accédantes du championnat U17 Promotion Honneur, sauf læquipe classée 10ème, afin davoir 20 équipes pour disputer le championnat U18 PH, en faisant application, si

nécessaire, des dispositions de la rticle 66.5 des R.G. de

la L.C.O.



Budget Prévisionnel Saison 2016/2017 Ligue de Football Nouvelle Aquitaine

	CHARGES	2015/2016	Prévision 2016/2017	Part du budget
601	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS	122 430	123 600	1.48%
602	ACHATS ALIMENTAIRES et RESTAURATION	273 975	292 000	3.49%
603	VARIATION DE STOCK (Tablettes *)	- 108 266	21 000	0.25%
604	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE	318 471	298 100	3.56%
605	ACHATS TABLETTES	289 031	38 200	0.46%
606	EAU / GAZ / ELECTRICITE	121 985	119 500	1.43%
	LICENCES	359 441	370 500	4.43%
607	OBJETS PROMOTIONNELS ET MEDAILLES	25 340	32 500	0.39%
60	ACHATS	1 402 406	1 295 400	15.49%
613-614	LOCATIONS - CREDITS BAUX	150 864	143 070	1.71%
615	ENTRETIENS - REPARATIONS	150 018	184 900	2.21%
616	ASSURANCES	67 887	54 590	0.65%
618	ABONNEMENTS	4 435	5 000	0.06%
61	SERVICES EXTERIEURS	373 205	387 560	4.63%
621	PERSONNEL EXTERIEUR	28 188	62 000	0.74%
622	MAINTENANCE - HONORAIRES	45 557	66 800	0.80%
624-625-628	FRAIS DE DEPLACEMENTS - MISSIONS	593 902	623 600	7.46%
626	FRAIS POSTAUX ET TELEPHONE	99 019	98 700	1.18%
627	SERVICES BANCAIRES	4 628	3 200	0.04%
628	AUTRES FRAIS	59 388	67 100	0.80%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	830 682	921 400	11.02%
63	IMPOTS ET TAXES	178 734	255 670	3.06%
64	CHARGES DE PERSONNEL	2 653 973	2 751 250	32.89%
652-653-654	SUBVENTIONS ACCORDEES	1 771 727	1 675 700	20.03%
656	FORMATIONS EXTERIEURES	308 702	248 140	2.97%
658	ASSURANCES LICENCIES (MDS)	-	-	
6585	DROITS CHANGEMENT DE CLUB (FFF) + clubs	127 303	130 500	1.56%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 207 731	2 054 340	24.56%
66	FRAIS FINANCIERS	107 922	112 400	1.34%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 413	30 000	0.36%
68	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	403 145	556 500	6.65%

TOTAL DES CHARGES	8 179 211	8 364 520
EXCEDENT	336 683	-

			1	
	PRODUITS	2015/2016	Prévision 2016/2017	Part du budget
701-702-703	COTISATIONS - LICENCES - AMENDES	4 824 462	4 869 040	58.21%
704	PARTENARIAT - SPONSORING	105 392	106 250	1.27%
706-707-708	RECETTES STAGES ET ANNEXES	757 391	766 600	9.16%
70	VENTES	5 687 245	5 741 890	68.65%
	FFF	1 882 375	1 776 000	21.23%
	CNDS Aquitaine	40 550	45 000	0.54%
	CNDS Poitou-Charentes	41 155	20 000	0.24%
	CNDS Limousin	29 100	30 000	0.36%
	CR Aquitaine	71 800	48 000	0.57%
	CR Poitou-Charentes (PER)	-	5 000	0.06%
	CR Limousin	10 000	20 000	0.24%
	Autres subventions	33 314	50 700	0.61%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 108 294	1 994 700	23.85%
751	ENGAGEMENTS ET RECETTES COMPET.	215 823	199 300	2.38%
752-757	RECETTES COMPETITIONS NATIONALES	46 828	26 000	0.31%
758	AUTRES PRODUITS DIVERS	103 180	130 200	1.56%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	365 830	355 500	4.25%
762	DEVENUE DEC ODE ANOTO (Della district)	7,000	7,000	0.000/
	REVENUS DES CREANCES (Préts districts)	7 826	7 900	0.09%
764	PRODUITS FINANCIERS	46 989	33 230	0.40%
767	CESSIONS VALEURS MOBILIERES	20 033	20 000	0.24%
76	PRODUITS FINANCIERS	74 848	61 130	0.73%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	79 351	64 200	0.77%
78	REPRISES SUR PROVISIONS	51 468	94 100	1.12%
79	TRANSFERTS DE CHARGES	148 857	53 000	0.63%

8 515 894

8 364 520

TOTAL DES PRODUITS



MEDAILLES

OR

Au titre des Districts :

Charente BEYLOT Christina . KICHOU Joël

Charente-Maritime MAGOT Nelly . BRUNET Jean Christophe

Corrèze NOVAIS Robert . LAVEAUX Henri

Creuse BETOUX Jean-Pierre . COUBRET Bernard

Deux-Sèvres BOISUMEAU Claude . GOUINAUD Eric

Vienne BRISSONNET Jean-Pierre . KAES Jean-Yves

Haute-Vienne BERTRAND Jean Daniel . GUIBERT Jean

Au titre de lEArbitrage : CHAT Philippe

Au titre de la Technique : PEYMIRAT Claude

VERMEIL

Au titre des Districts :

Charente BACLE Gérard . BAIOLA Jean-Jacques . DUROUEIX Jean-Luc . FOUCHE Laurent .

SIERK Nadine . VAILLANT Romuald

Charente-Maritime COUTIN Philippe . FRESSE Martine . GODIN Guy

Corrèze BERROCAL Odile - COUTREAU Didier . MACHADO Philippe . RODRIGUES Nicolas .

SIMBILLE Claude

Creuse BEUZE Michel . COURTY Denis . MATHIVET Pierre . MONDON Thierry . MOUTON

Michel

Deux-Sèvres BRUNET Patricia . CLERET DE LANGAVANT Amaury . ERISSE Mickaël . LACROIX

Nicolas . PROUST Jérôme

Vienne BARBARAT Jeanine . BOUCHET Christian . DESHOULIERES Philippe . MINOT Jean

Philippe . SABOURAULT Jean Marie

Haute-Vienne BUISSON Albert . COUTY Patrice . TERENCE Michel

<u>Au titre de la Technique :</u>
BONNIN Sabine . CANTEAU Emmanuel
LECURAS Ludovic . POIRAULT Jean-Luc



ARGENT

Au titre des Districts :

Charente: BELISE Etienne . CAPDEBOS Jean Claude . DRAPPIER Christine . GAILLARD Odette

. LACOUTURE Laurent . MARCOUX Paul . NICOLAS Jean Jacques . RODRIGUEZ

Jean-Louis . SELLE Jean-François

Charente-Maritime DE MARCHI Jacques . DESCHAMPS Joël . GINDRAUD Jean-Louis . HURTAUD

Jacky . JULES Noël . MICHENEAU Jérôme

CHASSAGNARD KACHETEL Isabelle . DUPUY André . GOUDONESQUE Sylvette . Corrèze

LAUMOND Eric . RABIER Jean-Paul

BRIGNOLI Jean-Pierre . CLUZEL Annie . DELUCHAT David . DHUME Catherine . Creuse

FOUCAULT Vanessa . GATIER Didier . GOSNET Louis . LOUBAUD Christophe .

PRADEAU Eric . ROBERT Guy

Deux-Sèvres BAPTISTA Régina . CHATELLIER Mickaël . CORDEAU François . DORET Alexandre

. GUILBOT Marc . HUBERT Philippe . POUVREAU Guy . REAULT André . ROUX

Michel . SENELIER Christian

BABIN Serge . BARON Serge . COUSIN Francis . DAVID Yannick . GUINOT Jean-Vienne

Michel . MASSE Andrée . MORICEAU André . PADIOLLEAU Charles . PAIN Christine

. SOUCHAUD Gilles

Haute-Vienne AJUSTE Francis . DA SILVA Vitor . DESCHAMPS Chantal . FAURE Bernard .

LATOUR Marc . PINARDON Stéphane . QUENEL Michel - RODIER Alexandre .

RUCHAUD Jacques . SUDRIAL Serge . TALABOT Frédéric

Au titre de lEArbitrage : BAC Yannick . CHESSE Thierry . DUCLOSSON Olivier . GUILLOTON Denis .

MACOUIN Franck . MENANTEAU Johny . PARIS Sylvain - PENEDO Mickaël . PION

Marc . POUPIN Claude . VOUZELLAUD Christian

Au titre de la Technique : DUFAU Sylvain . HEBRAS Claude . LALIEVE Stéphane . LAMOUR Cédric .

LAUTRETE Francis



PLAQUETTES SERVITEURS

OR

Au titre des Districts

<u>Charente-Maritime</u> RIVALLAND Bernard

Corrèze

BAUSSIAN Jacques . LENOIR Gérard

Deux-Sèvres

BARRAULT Daniel . BOUJU Régis . POTOCZNY Jean-Pierre

Vienne

FERDONNET Jean-Michel . JOBARD Jean-Michel . QUINTARD Joël . PAROT Sébastien . SABOURAULT Jacques . SUCHER Michel

Haute-Vienne

DUBOIS Joël . LAROCHE Patrick

ARGENT

Au titre des Districts

Corrèze

MONTHEIL René

<u>Creuse</u>

GODARD Bernard . GRAMPIEX Gilles . MAROT Chantal

Deux-Sèvres

BLAIS Yannick . ECALLE Jean-Luc . HAGNIER Dominique . LAIDET Patrick . PIERRE Alain . RICHARD Sabine

Vienne

DESVIGNES Joël . MONNEAU Jean-Marc . ROUCHER Thierry

Haute-Vienne

COMINO Bernard . GERBAUD Régis . PAULINE Jean-Louis . THOMAS Jean-Claude . YAZAR Ergun



BRONZE

Au titre des Districts

Charente-Maritime

GUIRAUD Laurent . JULES Noël

<u>Creuse</u>

DUFOUR Thierry . NADAUD Jean Marie . PASQUIGNON Laurent

Deux-Sèvres

CALOUX Philippe . DUPUY Frédéric . GERAUD Daniel . MAGNERON Nicolas . METOIS Jean-Marie . MICHAUD Olivier . PINEAU Anne-Laure . PORTET Christophe . SENECHAULT Stéphane

HUBERT Jean Noël . LARBALETTE Laurent . LAVAUD Marc

Haute-Vienne

BELON Marie-Jeanne . DELEAGE Cyril . DUPUYDENIS Denis . GLENISSON Pascal . JARRY Philippe . LENIAUD Patricia . MARJAULT Didier . QUERIAUD Christian . VENNAT Evelyne - VENTURA Jorge



PALMARES DE LA SAISON 2015/2016

CHAMPIONS DU CENTRE-OUEST

Division dBlonneur A.S. Cozes (17)

Division delonneur Régionale S.O. Châtellerault (2) (86)

Promotion dBlonneur F.C. Bressuire (2) (79)

Promotion de Ligue A.S. St Yrieix (16)

U19 Honneur Poitiers F.C. (86)

U 19 Promotion dalonneur A.S.F.C. Vindelle / U.S. Balzac (16)

U18 Honneur Limoges F.C. (87)

U18 Promotion dBlonneur U.S. Migné Auxances (86)

U17 Honneur E.S. Saintes Football (17) U17 Promotion dBlonneur St Palais Sport Football (17)

U16 Honneur Niort Chamois F.C. (79)

U16 Promotion dBlonneur U.A. Cognac Football (16)

U15 Honneur E.S. Saintes Football (17) U15 Promotion delonneur

U14 Honneur Angoulême Charente F.C. (16) U13 Régional A.S. Aixe sur Vienne (87)

Féminines Honneur A.S.J. Soyaux Charente (2) (16)

Féminines Division del Jonneur Régionale La Roche Rivières F.C. Tardoire / C.R. Mansle (16)

F.C. Périgny (17)

Championnat Régional Futsal F.C. Montamisé (86)

VAINQUEURS COUPES REGIONALES

Coupe du Centre-Ouest A.S. Cozes (17)

Coupe Féminine du Centre-Ouest Limoges Landouge Foot (87)

Coupe Régionale Foot-Entreprise A.S.I.M. Niort (79)

Coupe Régionale Futsal R.C. Niortais (79)

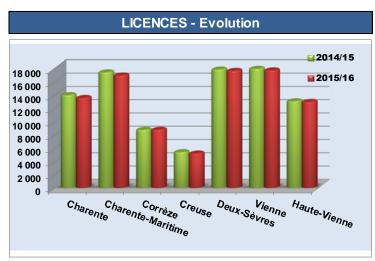
Vainqueur Régional Festival Foot U13 Pitch Garçons Angoulême Charente F.C. (16)

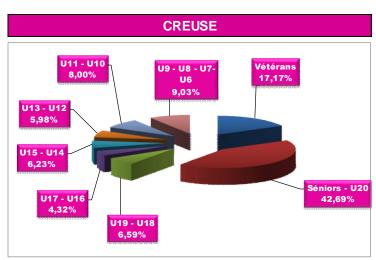
Challenge P. Chapeaud U15 District de la Vienne

Tournoi Interdistricts Féminines U15 District de la Charente-Maritime Coupe Régionale Féminines U14-U17 à 8 A.S.J. Soyaux Charente (16) Coupe Régionale Féminines U10-U13 à 8 A.S. St Pantaléon de Larche (19)

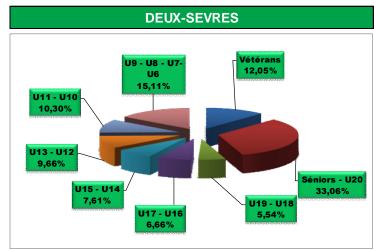
Vainqueur Régional Festival Foot U13 Pitch Féminines Chamois Niortais F.C. (79)

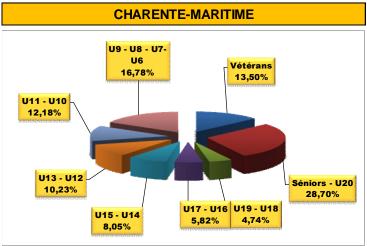


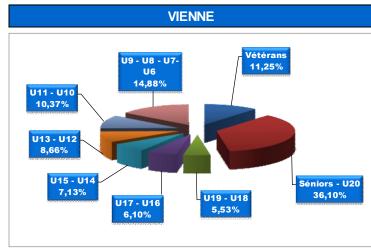


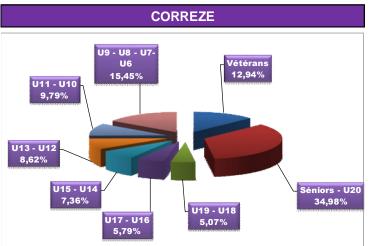


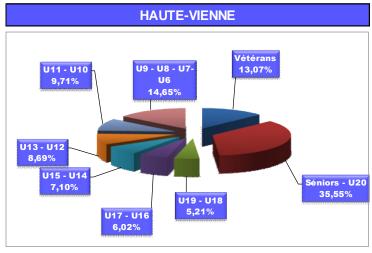
CHARENTE U9 - U8 - U7-U6 12,61% 14,79% U11 - U10 9,55% U13 - U12 7,53% Séniors - U20 U15 - U14 37,17% 7,48% U17 - U16 U19 - U18 5,64%



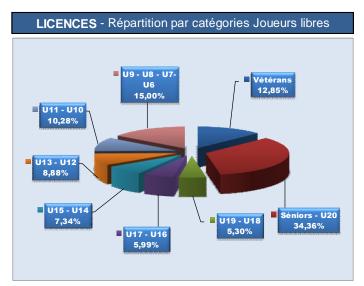








1 365

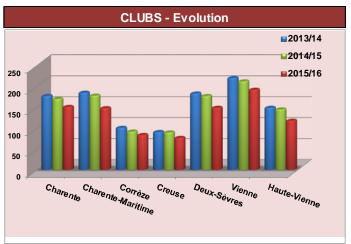


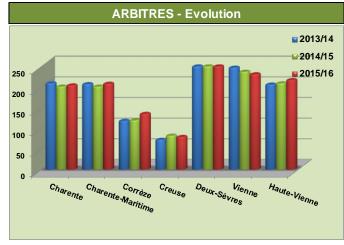
	ARBITRES - Répartition par catégories								
Fédéral Fé	minine					1			
Fédéral I						1			
Fédéral II						-			
Fédéral III						1			
Fédéral IV						5			
Fédéral V						-			
Assistant F	édéral l					2			
Assistant F	édéral II					1			
Assistant F	édéral III					2			
J.A. Fédéra	a/					8			
Candidat F	.F.F.					7			
Ligue						105			
J.A. Ligue						14			
District						976			
J.A. District	t					242			

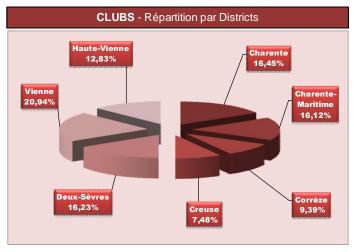
CLUBS - Répartition par districts										
	2013/14	2014/15	2015/16	Var	iation					
Charente	176	169	150	-19	-11,24%					
Charente-Maritime	184	177	147	-30	-16,95%					
Corrèze	100	91	83	-8	-8,79%					
Creuse	90	89	76	-13	-14,61%					
Deux-Sèvres	182	176	148	-28	-15,91%					
Vienne	219	211	191	-20	-9,48%					
Haute-Vienne	148	144	117	-27	-18,75%					
TOTAL	1 099	1 057	912	-145	-13,72%					

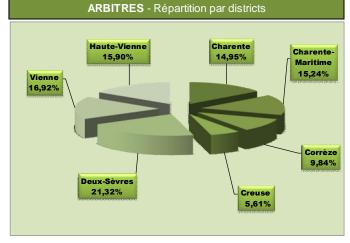
ARBITRES - Répartition par districts									
	2013/14	2014/15	2015/16	Varia	ation				
Charente	209	201	204	3	1,49%				
Charente-Maritime	207	201	208	7	3,48%				
Corrèze	118	119	135	16	13,45%				
Creuse	72	82	79	-3	-3,66%				
Deux-Sèvres	275	293	291	-2	-0,68%				
Vienne	247	237	231	-6	-2,53%				
Haute-Vienne	206	209	217	8	3,83%				
TOTAL	1 334	1 342	1 365	23	1,71%				

TOTAL











CLASSEMENT DES 100 PREMIERS CLUBS EN NOMBRE DE LICENCIES

Rang	CLUB	District	Licenciés
1	A. S. DE ST PANTALEON DE LARCHE	19	526
2	F.C. BRESSUIRE	79	493
3	F.C. CHAURAY	79	448
4	F.C. PERIGNY	17	443
5	CHAMOIS NIORTAIS F.C.	79	427
6	LIMOGES FOOTBALL CLUB	87	424
7	U.A.NIORT ST FLORENT	79	408
8	AV.S. ECHIRE ST GELAIS	79	402
9	U.S. ENT. COUZEIX-CHAPTELAT	87	397
10	CAP AUNIS ASPTT F.C.	17	395
11	ROCHEFORT F. C.	17	395
12	E.S. SAINTES FOOTBALL	17	393
13	S.O. CHATELLERAULT	86	393
14	C.S. LEROY ANGOULEME	16	384
15	ENT.S. GUERETOISE	23	381
16	ET.S. AIGLONS BRIVE	19	369
17	ENT. S. LA ROCHELLE	17	368
18	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS	86	367
19	U. AM. COGNAC FOOTBALL	16	353
20	U.ET.S. MONTMORILLON	86	352
21	SECTION A. LE PALAIS S/VIENNE	87	351
22	POITIERS F.C.	86	347
23	U.S. JAUNAY CLAN	86	339
24	U.S. MIGNE AUXANCES	79	337
25	THOUARS FOOT 79	79	333
26	J.S. LAFARGE LIMOGES	87	332
27	O. FC. DE RUELLE	16	332
28	F.C. PAYS DE L'OUIN	79	327
29	O.L. ST LIGUAIRE NIORT	79	326
30	U.S. AIGREFEUILLE	17	326
31	ET.S. USSAC	19	323
32	GATI-FOOT	79	322
33	F. C. DU CANTON DE COURCON	17	321
34	ANGOULEME CHARENTE F.C	16	319
35	A.S. AIXE S/VIENNE	87	314
36	AM.LAIQ.F.C. FONTCOUVERTE	17	310
37	C.S. FEYTIAT	87	309
38	C.A. RILHAC RANCON	87	306
39	LA ROCHE-RIVIERES FOOTBALL CLUB TARDOIRE	16	303
40	LIMOGES LANDOUGE F.	87	300
41	EV. LE TALLUD	79	297
42	AVENIR 79 F.C.	79	296
43	C.S. NAINTRE	86	295
44	A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS	86	293
45	TULLE FOOTBALL CORREZE	19	292
46	LA LIGUGEENNE	86	285
47	ESPE. AVAILLES EN CHATELLERAULT	86	284
48	JARNAC S.	16	283
49	AVENIR NORD FOOT 87	87	282
50	AUNIS AVENIR F. C.	17	281
	AUNIS AVENINT. C.	1 1/	201

Rang	CLUB	District	Licenciés
51	J.A. ISLE	87	277
52	A.S. ST JUNIEN	87	274
53	ST. RUFFEC	16	273
54	ROYAN VAUX ATLANTIQUE F.C.	17	272
55	CERC.O. CERIZAY	79	270
56	AM.S. SOYAUX	16	268
57	E.S.A.B. 96 F.C.	17	268
58	U.S. ST LEONARD DE NOBLAT	87	267
59	AM.S. ST YRIEIX	16	266
60	FOOTBALL CLUB BOUTONNAIS	79	265
61	S.A. MONCOUTANT	79	264
62	AV.S. AIFFRES	79	260
63	ENT.S. AUNISIENNE D'AYTRE	17	258
64	F.C. NUEILLAUBIERS	79	255
65	AV. DE MATHA	17	253
66	F.C. SEVIGNE JONZAC ST GERMAIN	17	252
67	J.S. NIEUIL L'ESPOIR	86	249
68	R.C. PARTHENAY VIENNAY	79	248
69	VAL DE BOUTONNE FOOT 79	79	247
70	U.S. MARENNAISE	17	246
71	COSNAC F.C.	19	244
72	F.C. A.S.M.	86	243
73	S.C. ST JEAN D'ANGELY	17	241
74	ENT.S. USSEL	19	235
75	U.S. SAUJON	17	235
76	ENT.S. ST CERBOUILLE	79	234
77	C.A. NEUVILLE	86	233
78	F.C. MONTAMISE	86	233
79	U.S. BEAUNE LES MINES	87	233
80	U.S. VIVONNE F.	86	233
81	F.C. ARGENTACOIS	19	232
82	FOOTBALL CLUB NORD 17	17	231
83	OLERON F. C.	17	231
84	A.S. DU PAYS MELLOIS	79	230
85	ET.S. CHAMPNIERS	16	229
86	O. LARCHOIS LA FEUILLADE	19	229
87	E.S. BUXEROLLES	86	227
88	C.O. LA COURONNE	16	225
89	F.C. LOUDUN	86	225
90	A.S. MARITIME DE NIEUL S/MER	17	224
91	ST. VOUILLE	79	224
92	U.S. CHAUVIGNY	86	223
93	U.S. BESSINES-MORTEROLLES	87	222
94	A.S. JUGEALS NOAILLES	19	221
95	AV. BELLAC BERNEUIL ST JUNIEN LES COMBES	87	219
96	E.S. CHANTELOUP-CHAPELLE	79	217
97	F.C. CANTON D'ORADOUR S/VAYRES	87	217
98	FOOT SUD 87	87	214
99	U.S. PONS	17	214
100	ENT C DOIGNAE CLECCE	70	242

79

213

100 ENT. S. BOISME CLESSE

Spécial A.G. Ë LCO FOOT 🍂 🎀



	CHARENTE		CHAI	RENTE I	MARITIME	CORREZE			CREUS	SE	DEUX-SEVRES			VIEN	IE	Н	AUTE-VI	ENNE		TOTAL L	IGUE			
	2014/15	2015/16	variation	2014/15	2015/16	variation	2014/15	2015/16	variation	2014/15	2015/16	variation	2014/15	2015/16	variation	2014/15	2015/16	variation	2014/15	2015/16	variation	2014/15	2015/16	variation
IOUEURS LIBRES	ī																							
Vétérans	1358	1357	-1 -0.07%	1824	1818	-6 -0.33%	791	830	39 4.93%	615	620	5 0.81%	1 584	1 594	10 0.63%	1 481	1 461	-20 -1.35%	1 215	1 255	40 3.29%	8 868	8 935	67 0.76
Séniors - U20	4004	3775	-229 -5.72%	4168	3865	-303 -7.27%	2 275	2 243	-32 -1.41%	1 595	1 542	-53 -3.32%	4 425	4 373	-52 -1.18%	4 733	4 690	-43 -0.91%	3 482	3 413	-69 -1.98%	24 682	23 901	-781 -3.16
U19 - U18	608	535	-73 -12.01%	703	638	-65 -9.25%	351	325	-26 -7.41%	222	238	16 7.21%	779	733	-46 -5.91%	811	718	-93 -11.47%	549	500	-49 -8.93%	4 023	3 687	-336 -8.35
U17 - U16	562	606	44 7.83%	744	783	39 5.24%	367	371	4 1.09%	203	156	-47 -23.15%	799	881	82 10.26%	779	792	13 1.67%	581	578	-3 -0.52%	4 035	4 167	132 3.27
U15 - U14	806	706	-100 -12.41%	1038	1084	46 4.43%	460	472	12 2.61%	221	225	4 1.81%	1 038	1 007	-31 -2.99%	1 020	926	-94 -9.22%	736	682	-54 -7.34%	5 319	5 102	-217 -4.08
U13 - U12	811	793	-18 -2.22%	1344	1377	33 2.46%	575	553	-22 -3.83%	255	216	-39 -15.29%	1 190	1 278	88 7.39%	1 080	1 125	45 4.17%	832	834	2 0.24%	6 087	6 176	89 1.46
U11 - U10	1029	952	-77 -7.48%	1689	1640	-49 -2.90%	671	628	-43 -6.41%	297	289	-8 -2.69%	1 529	1 362	-167 -10.92%	1 410	1 347	-63 -4.47%	993	932	-61 -6.14%	7 618	7 150	-468 -6.14
U9 - U8 - U7- U6	1593	1521	-72 -4.52%	2671	2260	-411 -15.39%	1 132	991	-141 -12.46%	386	326	-60 -15.54%	2 251	1 998	-253 -11.24%	2 198	1 933	-265 -12.06%	1 512	1 406	-106 -7.01%	11 743	10 435	-1 308 -11.14
TOTAL	10 771	10 245	-526 -4.88%	14 181	13 465	-716 -5.05%	6 622	6 413	-209 -3.16%	3 794	3 612	-182 -4.80%		13 226	-369 -2.71%	13 512	12 992	-520 -3.85%	9 900	9 600	-300 -3.03%	72 375		-2 822 -3.90
Séniors F - U20F	111	136	25 22.52%	144	155	11 7.64%	202	247	45 22.28%	342	349	7 2.05%	192	234	42 21.88%	373	385	12 3.22%	268	362	94 35.07%	1 632	1 868	236 14.4
U19F - U18F - U17F - U16F	51	77	26 50.98%	71	93	22 30.99%	86	103	17 19.77%	95	85	-10 -10.53%	103	136	33 32.04%	111	164	53 47.75%	67	112	45 67.16%	584	770	186 31.89
				58			47	74					70			77								
U15F - U14F	36 46	55 64	19 52.78% 18 39.13%	71	91	33 56.90% 31 43.66%	47	57	27 57.45% 14 32.56%	39 40	36	-3 -7.69% -2 -5.00%	97	92 104	22 31.43% 7 7.22%		155 115	78 101.30%	63 83	81 92	18 28.57%	390 463	584 572	194 49.74
U13F - U12F																83		32 38.55%			9 10.84%			109 23.5
U11F - U10F	79	89	10 12.66% -1 -1.05%	105 152	116	11 10.48% -20 -13.16%	64 73	88	24 37.50% 20 27.40%	37 41	34	-3 -8.11%	94 126	95	1 1.06%	76 106	115	39 51.32% 14 13.21%	109	85	-2 -2.30% 4 3.67%	542	622	80 14.70
U9F - U8F - U7F - U6F	95	94			132			93			39	-2 -4.88%		104			120			113		702	695	-7 -1.0
TOTAL	418	515	97 23.21%	601	689	88 0.00%	515	662	147 28.54%	594	581	-13 -2.19%	682	765	83 12.17%	826	1 054	228 27.60%	677	845	168 24.82%	4 313	5 111	798 18.5
OOT ENTREPRISE																								
Vétérans (Foot Ent.)	0	0	0	0	0	0			0			0	70	73	3 4.29%	31	27	-4 -12.90%			0	101	100	-1 -0.9
Séniors - U20 (Foot Ent.)	0	0		0	0	0	0	0	0			0	76	60	-16 -21.05%	56	54	-2 -3.57%			0	132	114	-18 -13.6
U19 - U18 (Foot Ent.)						0			0			0	1	0	-1 -100.0%	0	0	0			0	1	0	-1 -100.
TOTAL	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	147	133	-14 -9.52%	87	81	-6 -6.90%	0	0	0	234	214	-20 -8.5
OISIRS - FUTSAL																								
FOOT-LOISIR	128	138	10 7.81%	35	33	-2 -5.71%	47	53	6 12.77%	5	2	-3 -60.00%	129	91	-38 -29.46%	535	489	-46 -8.60%	35	69	34 97.14%	914	875	-39 -4.2
FUTSAL	74	47	-27 -36.49%	53	86	33 62.26%	53	67	14 26.42%	54	52	-2 -3.70%	301	347	46 15.28%	108	96	-12 -11.11%	22	17	-5 -22.73%	665	712	47 7.0
DIRIGEANTS	İ			•						•									•			•		
Dirigeants	1798	1802	4 0.22%	1579	1676	97 6.14%	966	990	24 2.48%	630	651	21 3.33%	2 024	2 138	114 5.63%	2 038	2 056	18 0.88%	1 672	1 641	-31 -1.85%	10 707	10 718	11 0.10
Dirigeantes	337	332	-5 -1.48%	356	355	-1 -0.28%	207	223	16 7.73%	167	151	-16 -9.58%	300	278	-22 -7.33%	340	380	40 11.76%	264	265	1 0.38%	1 971	1 972	1 0.0
TOTAL	2 135	2 134	-1 -0.05%	1 935	2 031	96 4.96%	1 173	1 213	40 3.41%	797	802	5 0.63%	2 324	2 416	92 3.96%	2 378	2 436	58 2.44%	1 936	1 906	-30 -1.55%	12 678	12 690	12 0.09
FECHNIQUE																								
National	5	5	0 0.00%	7	7	0 0.00%	3	3	0 0.00%	2	1	-1 -50.00%	14	13	-1 -7.14%	9	11	2 22.22%	7	5	-2 -28.57%	47	45	-2 -4.20
Educateurs Fédéraux	200	221	21 10.50%	324	344	20 6.17%	186	185	-1 -0.54%	48	47	-1 -2.08%	263	269	6 2.28%	202	274	72 35.64%	222	251	29 13.06%	1 445	1 591	146 10.1
Joueurs Fédéraux	2	6	4 200.00%			0	0	0	0 #DIV/0!			0	0	0	0	1	1	0	3	4	1 33.33%	6	11	5 83.3
Régional	46	46	0 0.00%	68	77	9 13.24%	35	36	1 2.86%	18	16	-2 -11.11%	51	50	-1 -1.96%	52	53	1 1.92%	46	54	8 17.39%	316	332	16 5.0
Stagiaires	40	-10	0 0.0070			0	30		0	.0		0	8	2	-6 -75.00%	32		0		0-7	0	8	2	-6
Apprentis						0			0			0	0	0	0			0			0	0	0	0
Aspirants						0			0			0	4	11	7 175.00%			0			0	4	11	7
Professionnels						0			0			0	21	26	5 23.81%			0			0	21	26	5
TOTAL	253	278	25 9.88%	399	428	29 7.27%	224	224	0 0.00%	68	64	-4 -5.88%	361	371	10 2.77%	264	339	75 28.41%	278	314	36 12.95%	1 847	2 018	171 9.2
	253	210	25 9.00%	399	420	20 1.2170	224	224	0.00%	08	04	-4 -5.06%	301	3/1	10 2.1176	204	339	70 20.41%	216	314	12.93%	1 04/	2010	171 9.2
RBITRES			5 0/		046	10 15		101	45 405:	l 0-		0 0 0 0	205		0 46	I 00-		7 05		0.15	0 05==-	10/-	4.00:	
Arbitres	201	206	5 2.49%	201	211	10 4.98%	119	134	15 12.61%	82	78	0 0.00%	293	290	-3 -1.02%	237	230	-7 -2.95%	209	215	6 2.87%	1 342	1 364	26 1.9
OTAL GENERAL	13 980	13 563	-417 -2.98%	17 405	16 943	-462 -2.65%	8 753	8 766	13 0.15%	5 394	5 191	-199 -3.69%	17 832	17 639	-193 -1.08%	17 947	17 717	-230 -1.28%	13 057	12 966	-91 -0.70%	94 368	92 537	-1 831 -1.9